

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(63^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 12 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5847).

Éducation nationale.

M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation nationale.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Georges Collin, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'enseignement technique.

M. Chevènement, ministre de l'éducation nationale.

M. René Heby.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 5863).

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat chargé des universités et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique.

La parole est à M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les enseignements primaire et secondaire.

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des universités, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique, mes chers collègues, quelles améliorations la gauche a-t-elle apportées au système éducatif ? Quels sont les moyens qu'elle se donne pour réaliser ses grands projets en ce domaine ?

Telles sont les deux questions que nous devons nous poser au terme des trois ans et demi qui se sont écoulés depuis juin 1981.

Les espoirs mis dans le changement étaient à la mesure des problèmes laissés en suspens par la droite : un appareil éducatif vieilli, aux résultats médiocres, des formations inadaptées aux besoins d'une société en mutation rapide, le dualisme scolaire, avec, d'un côté, une école publique aux moyens chichement mesurés, et, de l'autre, des établissements privés bénéficiant d'un droit de tirage à guichets ouverts sur les fonds publics.

Au sein même de l'enseignement public, une école à deux vitesses ouvrant l'accès aux universités pour une minorité et débouchant sur une intégration prématurée dans la vie active pour la grande masse des élèves, enfin une collectivité enseignante morcelée, sous-rémunérée, marginalisée, et, disons-le, quelque peu méprisée par le pouvoir d'alors.

L'œuvre accomplie en l'espace de quatre rentrées scolaires est indéniable : recrutement net de plus de 40 000 enseignants pour combler les déficits les plus criants en personnels, titularisation de dizaines de milliers d'auxiliaires, améliorations statutaires et judiciaires pour plusieurs catégories de personnels, notamment des instituteurs, création de zones d'éducation prioritaire pour rattraper les situations les plus dégradées, promotion des enseignements technologiques pour mieux adapter le contenu des enseignements aux besoins des entreprises, réforme des collèges pour assurer un suivi plus personnalisé des élèves, décentralisation des compétences en matière de transports scolaires, de fonctionnement des établissements et, bientôt, de constructions, pour rapprocher les prises de décisions de ceux qui les vivent. Enfin, on aura garde de passer sous silence la tentative juste et équilibrée de surmonter un siècle et demi de guerre scolaire grâce à un projet loyal, ouvert et conciliateur, qui, malheureusement, n'a pu être mené à son terme.

Le bilan de l'action conduite en matière éducative ces dernières années est donc largement positif. Il n'en reste pas moins que d'importants problèmes demeurent.

D'abord, l'effort budgétaire consenti pour accompagner la politique de lutte contre l'échec scolaire est encore insuffisant.

Ensuite, la perpétuation d'une véritable mosaïque de statuts applicables aux différents corps enseignants du second degré hypothèque la réforme des collèges et la rénovation des seconds cycles.

Enfin, l'aide accordée aux familles les plus démunies pour scolariser leurs enfants n'est pas à la mesure de l'aggravation de la crise.

D'une manière plus générale, le rapporteur spécial redoute que le secteur éducatif ne soit, à terme, victime du repliement sur soi, de l'exacerbation des égoïsmes et de la recrudescence de l'élitisme que favorisent la stagnation économique et la montée du chômage.

Dans un tel contexte, nulle part ailleurs que dans le domaine éducatif, le retour aux valeurs, à l'état d'esprit et aux perspectives qui prévalaient avant juin 1981 ne serait plus préjudiciable à l'avenir de notre pays.

Il est donc vital que, quels que soient les aléas conjoncturels, la gauche se donne ici les moyens de sa politique.

C'est à la lumière de cette exigence que nous allons procéder à l'analyse d'un projet de budget global de l'éducation nationale, en progression réelle de 5,7 p. 100.

Il est certain que, pour comparer les budgets de 1984 et de 1985, il est indispensable de tenir compte des transferts consécutifs à la décentralisation. Dans une époque de rigueur, le budget de l'éducation nationale reste le premier budget de l'Etat, ce qui confirme que celle-ci constitue la priorité des priorités.

Les crédits — 174 675 millions de francs — représentent 17,50 p. 100 des dépenses du budget général et 21,5 p. 100 des dépenses nettes civiles.

Précisons que les crédits du ministère représentent : 103 p. 100 de ceux du ministère de la défense, hors pension ; 85,60 p. 100 du produit attendu de l'impôt sur le revenu ; près de 40 p. 100 du produit attendu de la T. V. A.

En ce qui concerne les enseignements primaire et secondaire, ils représentent à eux seuls 88,50 p. 100 des crédits du budget de l'éducation nationale.

A structure constante, la progression réelle des moyens s'établit à 5,5 p. 100, soit une augmentation sensiblement comparable à celle qui est prévue pour les prix.

Du fait des transferts consécutifs à la décentralisation, le budget est, de plus en plus, un budget de dépenses de personnels, lesquelles représentent désormais 93,7 p. 100 de l'ensemble des crédits contre 2,2 p. 100 pour les dépenses d'intervention, 2,1 p. 100 pour celles d'équipement et 1,9 p. 100 pour celles de fonctionnement.

En ce qui concerne les autorisations de programme, elles représenteront l'an prochain 3,76 p. 100 du total des autorisations de programme civiles de l'Etat.

Les crédits de fonctionnement devraient connaître une évolution différente selon qu'ils sont, ou non, décentralisés.

Les crédits non décentralisés font l'objet — comme les crédits correspondants pour la plupart des départements ministériels — d'une diminution de 2 p. 100.

Ceux qui devraient être décentralisés le 1^{er} janvier prochain bénéficieraient d'une enveloppe majorée, elle, en fonction de l'évolution de la dotation générale de décentralisation.

Le transfert de ces crédits devant être différé, la commission des finances a adopté une recommandation, présentée par son rapporteur, souhaitant voir conservée la revalorisation de 5,18 p. 100 dont ils font l'objet.

Nous relevons, au chapitre « réservoir » 37-93, l'inscription de 500 millions de francs destinés à l'action de formation et d'adaptation à l'emploi des jeunes âgés de moins de vingt et un ans. Ce crédit devrait permettre de créer 770 postes, de financer 27 000 heures-année supplémentaires et de prendre en charge de nouvelles bourses ainsi que l'achat de matériels ; 60 000 jeunes seraient ainsi maintenus dans le système éducatif.

Dans ce même chapitre, un crédit de 200 millions de francs est destiné à faciliter les ajustements nécessaires en matière de forfait d'internat et à permettre, en tant que de besoin et à titre exceptionnel, la construction d'établissements d'enseignement public dans les collectivités locales qui en sont actuellement dépourvues — soit encore 522 communes.

Pour en terminer avec la présentation générale, le rapporteur a regretté une fois de plus les annulations de crédits intervenues en cours d'année. En trois exercices, ce sont près de 2 milliards de francs en autorisations de programme et de 1 milliard de francs en crédits de paiement qui auront été supprimés. Cette situation étant générale, le rapporteur suggère que les parlementaires que nous sommes intéressent de plus près à l'exécution même des budgets qui ont été votés.

L'ensemble du système éducatif métropolitain, qui avait vu ses effectifs chuter de près de 150 000 élèves entre la rentrée de 1979 et celle de 1983, devrait avoir accueilli à la présente rentrée 12 316 000 élèves, contre 12 270 000 à la rentrée de 1983. Pour l'an prochain, 12 353 000 élèves sont attendus. La diminution des effectifs dans le premier degré est plus que compensée par leur augmentation dans le second degré.

La commission des finances a, sur ma proposition, adopté une observation demandant que l'enseignement technique fasse l'objet d'une action spécifique au sein de la section « enseignement scolaire » du fascicule budgétaire du ministère de l'éducation nationale. Cette action permettrait ainsi de déterminer nettement l'effort qui a déjà été fait et qui est fait dans ce domaine.

Il nous faut signaler que globalement, depuis la précédente rentrée, l'enseignement public a gagné 21 000 élèves et l'enseignement privé 25 000.

Ces chiffres montrent combien les accusations de « libéralisme » qui ont été portées bruyamment contre la majorité sont dénuées de tout fondement.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. En revanche, ces chiffres interpellent la nation, car il convient de s'assurer si cet engouement ne traduit pas une fuite vis-à-vis d'un enseignement public aux moyens trop chichement mesurés par le passé.

L'augmentation des effectifs se ressent dans la moyenne des élèves par classe moyenne qui n'a jamais été aussi élevée depuis huit ans dans les L.E.P.

Le niveau atteint à la sortie du système de formation initiale est caractérisé par les traits suivants. Les trois quarts d'une classe d'âge n'accèdent pas à l'enseignement supérieur. Parmi les jeunes n'accédant pas à l'enseignement supérieur, un tiers sort sans formation professionnelle. Un tiers quitte le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme. Les taux de scolarisation demeurent inférieurs à ceux de la plupart des autres pays industrialisés.

Notre rapport fait état des taux de réussite aux examens, des taux de redoublement et également de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

En ce qui concerne les personnels, précisons que l'éducation nationale comptera 1 133 000 emplois en 1985. La création de postes, pour le ministère, s'élève à 43 337 depuis le 10 mai 1981. Il faut sans cesse le répéter face à ceux qui veulent l'ignorer.

En ce qui concerne le primaire et le secondaire, les créations nettes d'emplois inscrites au projet de budget s'élèvent à 1 160, non compris les 520 emplois créés au titre de la régularisation des emplois en surnombre ouverts dans les collèges par la loi de finances de 1984. A ce chiffre, il faut ajouter les 770 emplois financés sur l'enveloppe de 500 millions du chapitre 37-93, dont j'ai fait état précédemment. S'y ajoutent 380 emplois gagés sur les ressources de la formation continue et 275 nouveaux contrats en faveur des établissements privés.

Il nous faut noter également l'augmentation des crédits d'heures supplémentaires.

La résorption de l'auxiliaariat dans le second degré se poursuit : 14 729 titularisations prévues en 1985, mais 5 000 à 6 000 nouveaux auxiliaires chaque année. Près de la moitié des enseignants recrutés dans l'enseignement technique sont des auxiliaires. Même s'ils sont reconnus inaptes à enseigner comme titulaires, leur qualification ne semble pas cependant être mise en cause lorsqu'ils exercent en tant qu'auxiliaires.

Notre rapport rappelle la faiblesse des rémunérations, la sévérité des statuts et l'insuffisance de la formation. Souhaitons que la majoration des crédits relatifs à la formation continue nous donne satisfaction sur ce dernier point.

L'évolution globale de l'aide aux familles est de 5,1 p. 100. En ce qui concerne les bourses, il convient de rappeler l'extrême faiblesse des plafonds de ressources pour bénéficier de cette aide. C'est ainsi que, pour obtenir une bourse pour l'année scolaire 1984-1985, une famille ayant deux enfants à charge devait ne pas percevoir plus de 2 871 francs par mois en 1982. Le rapporteur s'interroge quant au devenir de cette aide aux familles, qui devrait avoir pour vocation non de privilégier les filières courtes et de perpétuer ainsi les stratifications sociales existantes, mais d'aider les familles les plus démunies à assumer le libre choix de la formation qu'elles entendent voir donner à leurs enfants.

Soucieuse d'affirmer la primauté des aides sélectives par rapport aux aides indifférenciées, la commission des finances a adopté un amendement de son rapporteur réduisant de 3 700 000 francs le montant du chapitre 43-35 de la section 1 « Enseignement scolaire ».

S'agissant de l'enseignement privé, je ne puis, monsieur le ministre, passer sous silence l'action de votre prédécesseur. La volonté, l'opiniâtreté, l'honnêteté avec lesquelles M. Alain Savary a œuvré pour un projet de règlement du problème scolaire méritent que nous lui rendions hommage (Applaudissements sur les bancs des socialistes), et un hommage très mérité.

La solution qu'il avait esquissée semble maintenant très acceptable par certains de ceux qui, par crédulité ou par ignorance, ont enfourché et suivi les mots d'ordre des partis de droite et d'extrême droite, bien plus préoccupés de politique politicienne que de l'avenir des jeunes.

M. Jean-Paul Fuchs. Oh !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. On ne fait pas avancer la formation, l'éducation de nos jeunes avec des slogans. Seuls comptent, à nos yeux, les engagements tenus et, en matière d'éducation nationale, la majorité tient ses engagements.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Dans le présent budget, on peut constater que l'aide aux établissements privés s'élève à plus de 20 milliards de francs, non compris le montant des dépenses liées aux transports scolaires, désormais intégrés au sein de la dotation générale de décentralisation.

En mesures nouvelles pour 1985, près de 1 500 millions de francs sont prévus.

Dans un contexte économique qui donne à l'enseignement technique et à la formation professionnelle une importance accrue, et alors que tous les efforts sont mobilisés en vue d'améliorer la formation des jeunes, la réforme de la taxe d'apprentissage apparaît indispensable. Moins d'injustice dans sa répartition et plus d'efficacité dans son utilisation, telles sont les préoccupations qui ont animé la commission des finances lorsqu'elle a adopté une recommandation, proposée par son rapporteur spécial, tendant à ce que soit déposé, dès la présente session, un projet de loi portant réforme de la taxe d'apprentissage.

En effet, la répartition de cette taxe est source d'injustice non seulement pour le public par rapport au privé mais également entre les académies.

Je citerai simplement quelques écarts significatifs : 999 francs par apprenti dans l'académie de Poitiers et 8 194 francs à Paris ; 424 francs par élève à Nantes et 7 272 francs à Créteil pour les lycées d'enseignement professionnel privés. Ces chiffres se passent de commentaires.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, il faut constater que, dans le contexte de rigueur accrue qui a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances, le budget des constructions scolaires apparaît, toutes choses étant égales par ailleurs, comme relativement épargné.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

L'article 88 de la loi de finances a été également examiné par la commission des finances. Cet article pose le principe que les crédits destinés à la rémunération des personnels enseignants des classes sous contrat des établissements privés seront désormais calculés par référence à la proportion des effectifs scolarisés par ces établissements et fixés par la loi de finances.

La seule disposition véritablement nouvelle réside dans le lien ainsi établi entre les dotations affectées aux établissements privés sous contrat et les disponibilités budgétaires. En effet, l'article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée, sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, fixait pour seul critère de recevabilité des demandes de nouveaux contrats « un besoin scolaire reconnu ».

Contrairement à l'enseignement public, les établissements privés bénéficiaient ainsi d'un droit de tirage « à guichets ouverts » sur les fonds publics.

Il est normal — cela ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune contestation sérieuse — que des établissements privés concourant au service public soient soumis aux règles budgétaires qui s'imposent aux établissements publics correspondants. D'ailleurs, les crédits destinés aux établissements privés d'enseignement ont toujours été, en droit, limitatifs et non évaluatifs.

L'article 88 précise ensuite dans quelles conditions s'appliquera la décentralisation aux établissements privés et il tend enfin à permettre concrètement le libre choix, par les parents, de l'école

de leurs enfants, grâce à la prise en charge par l'Etat, à titre exceptionnel, de la construction d'établissements d'enseignement public là où le besoin s'en ferait sentir et alors même que la collectivité territoriale compétente ne prendrait pas ses responsabilités.

La commission des finances a voté sur cet article un amendement de portée rédactionnelle. Après un intéressant débat, elle a adopté les crédits de l'éducation nationale, ainsi que l'article 88.

Je vous renvoie à l'annexe de mon rapport, où figurent les réponses du ministère à certaines de nos questions. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a procédé, comme chaque année, à l'examen des crédits de l'éducation nationale. Un rapport vous sera présenté par ailleurs en son nom sur l'enseignement supérieur et sur l'enseignement technique.

Le rapport écrit que j'ai préparé fait apparaître la continuité d'une politique engagée depuis la rentrée scolaire de septembre 1981 avec, notamment, la poursuite de la résorption de l'auxiliarat, l'amélioration de la situation des personnels titulaires, la poursuite de la rénovation du système éducatif, avec les conséquences des réformes engagées.

Mon rapport traite plus particulièrement de l'aide de l'Etat aux établissements privés et de l'article 88 du projet de loi de finances.

La commission a d'autre part adopté quatre observations sur lesquelles je reviendrai.

Le projet de budget de l'éducation nationale qui nous est présenté aujourd'hui confirme bien le choix du Gouvernement et de la majorité de ne pas sacrifier la formation de la jeunesse à la conjoncture économique.

Rapporteur de ce budget pour la quatrième année consécutive, je peux ainsi mesurer l'effort accompli depuis 1981 en matière de politique éducative.

Le système français est caractérisé par un flux trop important de sorties prématurées de l'appareil scolaire. Les mesures prises dès 1981 ont permis d'accueillir des milliers d'élèves supplémentaires à chacune des rentrées scolaires. A la rentrée de septembre dernier, l'enseignement secondaire a bénéficié à lui seul de 20 000 places nouvelles ! Le plan 16-18 ans a évité l'échec définitif de milliers de jeunes à la sortie de l'école.

A ce jour, il n'est pas de domaine où la rénovation n'ait été entamée. Je ne vais pas revenir sur toutes les transformations réalisées en trois ans, mais je veux réaffirmer et souligner avec force que notre politique est fondée sur la conviction que l'éducation est un investissement prioritaire pour la nation.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, s'était fixé un objectif clair et ambitieux : « Former plus de jeunes et mieux les former. » Il s'agissait là d'une véritable « révolution » dont nous avons certainement sous-estimé les obstacles. Je voudrais à mon tour lui rendre hommage pour le grand travail qu'il a accompli avec optimisme et courage. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Votre projet de budget pour 1985, monsieur le ministre, reste conforme à ces engagements. L'effort budgétaire consenti dans cette période de rigueur, s'il ne permet pas de répondre à toutes nos préoccupations, permet en tout cas de porter au premier rang de la nation l'importance de l'éducation.

Ce budget sur lequel je ne reviendrai pas en détail, mon collègue de la commission des finances l'ayant fait, reste fidèle aux engagements du 9^e Plan et du programme prioritaire d'exécution n° 2 : « Rénovation et décentralisation ».

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous fait cependant observer qu'aucune création n'est prévue cette année encore dans l'enseignement préscolaire qui constitue un moyen de lutte efficace contre l'échec scolaire. Il importe que des mesures soient rapidement prises pour favoriser l'accueil des tout-petits.

Nous sommes dans l'an I de la décentralisation : il s'agit là d'une mise en conformité de notre volonté de responsabiliser à tous les échelons avec les exigences des réalités sociales, économiques et institutionnelles.

La plupart des départements et des régions se sont engagés à fond dans cette aventure. Il reste encore des pas à accomplir pour coordonner les efforts de tous les partenaires, mais, d'ores et déjà, chacun reconnaît que le pari méritait d'être tenté.

Il est dommage, monsieur le ministre, que le transfert des compétences ait été reporté d'un an. Pour notre part, dans mon département et dans ma région, nous étions prêts. Pouvez-vous nous assurer que ce report n'aura pas de conséquences sur les travaux de construction ou d'aménagement prévus, mais déjà ralentis en 1984, dans les collèges et les lycées ?

La modernisation de l'appareil éducatif entreprise depuis trois ans s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme gouvernemental « moderniser et rassembler ». C'est en rapprochant le système scolaire des réalités économiques que cette modernisation va pouvoir s'effectuer.

Comme vous l'affirmiez récemment, monsieur le ministre, nous devons réussir à faire de l'éducation nationale le fer de lance de la modernisation car c'est l'une des priorités de cette décennie. Celle-ci ne réussira que si elle s'accompagne d'une véritable formation des hommes.

Réussir le pari de la modernisation, c'est parier sur l'avenir de la France, sur sa réussite, sur sa place prépondérante au cœur des nations. En effet, la France ne restera un grand pays libre que si elle fait et gagne le « pari de l'intelligence ».

Les mutations sociales et économiques s'effectuent à un tel rythme qu'il importe de ne pas se laisser dépasser par le progrès. La transformation de l'appareil productif nécessite des personnels de plus en plus formés pour la contrôler. Il est de ce fait impensable de continuer à laisser la jeune génération démarrer dans la vie active sans qualification.

Pour répondre concrètement à ces nouveaux besoins, une concertation inut à fait neuve s'est établie entre l'éducation nationale et le secteur économique, par le biais de conventions entre établissements scolaires et entreprises.

Cette nouvelle coopération concerne le développement des formations complémentaires en alternance, les séquences éducatives, les projets d'action éducative à dimension scientifique et technique. Il faut souligner cette démarche positive qui pose les prémices d'un réel dialogue entre l'école et l'entreprise, garantie d'une ouverture réussie de l'école sur la vie.

Mieux apprendre, pour mieux entreprendre, tel est l'objectif. Il ne saurait y avoir de modernisation de l'appareil productif sans une élévation massive du niveau de qualification de l'ensemble de la population active.

Si le problème de l'école suscite toujours des controverses passionnées, le constat est pourtant unanime sur ce point : il est urgent de former des gens compétents, capables non seulement d'impulser l'appareil productif, mais aussi d'imaginer l'avenir.

Il est de la nature même du système éducatif d'être interpellé et de s'interroger sur la fonction qu'il remplit par rapport au système productif.

Les établissements d'enseignement n'ont plus aujourd'hui de responsabilités dans le seul domaine de la formation initiale car elle est devenue implicitement permanente.

Par les connaissances qu'elle donne, les valeurs qu'elle transmet, l'école assure ou non une bonne adéquation au monde du travail et forme au non des hommes responsables.

L'adéquation des formations aux besoins du marché de l'emploi est valable tant pour le secteur purement scolaire que pour le secteur professionnel. Or, en 1984, à seize ans de l'an 2000, nos résultats sont encore nettement insuffisants : 71,7 p. 100 des jeunes n'accèdent pas à l'enseignement supérieur ; 32,7 p. 100 ne reçoivent aucune formation professionnelle ; 32,4 p. 100 n'obtiennent aucun diplôme.

On constate par ailleurs que le nombre des jeunes qui quittent le système scolaire à la sortie des classes préprofessionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage a tendance à augmenter. Sur 800 000 jeunes qui ont

quitté l'école en 1981, 487 000 ont une « formation » qui relève du niveau C. A. P. ou d'un niveau inférieur. Ces niveaux correspondent donc à des emplois peu qualifiés. Or, en l'état actuel du marché de l'emploi, ces jeunes risquent de rester sous-qualifiés.

Ici se pose sûrement le problème de l'aide sociale, qui a fait l'objet de la troisième observation de notre commission. Les crédits de bourse augmentent à un rythme inférieur à celui de l'inflation. La commission demande qu'une réflexion d'ensemble ait lieu afin que soient dégagés des moyens nouveaux.

Face à la concurrence européenne et internationale, la France doit relever son niveau. Le défi technologique nous oblige donc à revoir nos schémas de formation. Les formations d'aujourd'hui doivent délibérément s'ouvrir sur les nouvelles technologies. Beaucoup a déjà été entrepris par le développement du plan machine-outil et du plan micro-informatique. La rénovation du collège joue dans ce domaine un rôle moteur.

Plus aucun des métiers de 1984 ne sera identique dans vingt ans. Adaptabilité et polyvalence requièrent des compétences particulières qui passent par une formation générale solide.

La formation économique qui incombe aujourd'hui au système éducatif concerne tous les partenaires, tant enseignants que professionnels. S'adapter et se préparer à la mobilité doivent être les devises du XXI^e siècle et il est de notre devoir à tous de veiller à ce que l'efficacité économique ne brise pas l'homme, mais au contraire le grandisse.

Régions, départements, académies, universités doivent dialoguer avec le secteur économique pour définir leurs actions.

Mieux apprendre pour mieux entreprendre est un objectif primordial à réaliser, mais nous ne réussissons que s'il est accompagné d'une véritable formation des hommes. En effet, la formation d'une citoyenneté à l'école est un élément de plus pour la modernisation de la France. Nous ne devons pas seulement former des travailleurs qualifiés, mais aussi des hommes, des citoyens.

L'école est encore en France le premier moyen de promotion sociale. Lutter contre l'échec scolaire, c'est combattre l'inégalité sociale. L'école doit donc retrouver l'esprit de promotion individuelle et collective pour apporter à l'enfant, à l'adolescent, une véritable formation humaine.

Plusieurs facteurs y contribuent : la mise en place des Z.E.P., zones d'éducation prioritaires, les projets d'action éducative, les délégués de classe, mais cela n'est pas suffisant. Il faut trouver une réelle harmonie entre les différents stades de l'école. Si l'école maternelle et élémentaire apparaît aujourd'hui comme la base de l'édifice, sachons édifier des passerelles avec le collège, le lycée, l'université et créer ainsi une réelle continuité de l'enseignement.

Sans revenir aux schémas des libéraux de la Restauration, ou aux républicains du XIX^e siècle, il est évident que, par les attitudes qu'il encourage et les valeurs qu'il prône, le système scolaire transmet nécessairement une forme de culture. La mission première d'un système éducatif ayant des finalités démocratiques n'est-elle pas de la transmettre, de valoriser des règles de conduite sociale ?

Je m'arrêterai quelques instants sur le débat qui s'est instauré entre éducation et instruction. Le rôle de l'école est-il d'éduquer ou d'instruire ? Vous avez affirmé récemment, monsieur le ministre, que l'école est d'abord comptable de l'instruction. Une telle affirmation mérite d'être précisée. Peut-on, à l'heure actuelle, se satisfaire d'un savoir, alors que tout incite au savoir-faire ? Je reste convaincu pour ma part que, si l'école ne peut effectivement tout faire, elle joue un rôle considérable dans le développement de l'enfant.

Certes, il faut apprendre à lire, à écrire et à compter, mais ce qui compte avant tout, et plus encore dans le monde d'aujourd'hui, c'est d'apprendre à apprendre. Le bien-fondé de cette pédagogie est maintenant reconnu. Il ne faudrait pas que l'élan soit brisé.

Il importe donc d'ancrer dans la formation de base l'attachement aux droits de l'homme, l'esprit de solidarité et de coopération, le respect de l'environnement, la notion de responsabilité individuelle et collective, le sens de la démocratie. Pour y arriver, il ne suffit pas de légiférer, l'expérience ne cesse de le prouver.

Il faut convaincre les enseignants, leur donner les moyens pédagogiques d'y parvenir, associer les parents d'élèves, les animateurs socio-éducatifs et tous les partenaires intéressés à cette fonction éducative trop longtemps oubliée.

A ce titre, la pédagogie doit jouer un rôle moteur, car si les investissements matériels sont déterminants, les contenus et les méthodes d'enseignement le sont encore plus. On entend dire couramment que les enfants ne veulent plus apprendre, mais en a-t-on suffisamment cherché la raison ?

La politique pédagogique est une des dimensions essentielles de la politique scolaire. L'école doit donc avoir pour mission de rassembler les Français autour de l'éducation de la jeunesse. Cette tâche est rude, exigeante pour les maîtres, pour ceux qui ont la responsabilité de les former. « C'est là, écrivait Jules Michelet, je le sais bien, un enseignement difficile parce que les paroles ne suffisent pas, il y faut les exemples. »

Les derniers objectifs que vous venez de fixer, monsieur le ministre, pour la formation des enseignants correspondent aux nouvelles exigences et satisferont la grande majorité des enseignants. Ceux-là sont trop souvent pris pour cible de tout ce qui ne va pas à l'école ; ils sont parfois désorientés par les réformes mises en œuvre. Leur temps de formation sera donc renforcé pour leur permettre de mieux s'adapter aux mutations sociales et économiques. Leur mission est difficile, mais, comme disait Jaurès à ses partisans : « C'est à vous de fatiguer le doute du peuple par la persévérance de votre dévouement. »

Ce n'est qu'à ces conditions que l'école pourra s'ouvrir sur la vie. La réintroduction de l'instruction civique, sans revenir au temps de Jules Ferry, peut être aussi un excellent moyen de lutter contre l'individualisme, le corporatisme et tenter ainsi de former une réelle communauté éducative.

Rétablir l'instruction civique suppose aussi que chacun s'accorde sur la notion de civisme. Le colloque organisé à Paris à la fin du mois par le médiateur permettra, j'en suis sûr, de trouver un consensus. Cependant, le civisme, cela ne s'apprend pas seulement en théorie ; cela se pratique. Là aussi, la formation des maîtres, initiale mais surtout continue, sera déterminante.

Ouvrir l'école sur la vie, c'est ouvrir aussi les yeux sur son environnement social. La modernisation ne pourra se faire qu'à ce prix.

Nous avons quelques raisons d'être inquiets lorsqu'on lit les conclusions du rapport sur l'illettrisme en France. En 1981, les statistiques du ministère de la défense font apparaître que 16 p. 100 des recrues étaient cataloguées comme illettrées ou très en difficulté. Ce pourcentage passe à plus de 20 p. 100 dans la région dont je suis l'élu, celle du Nord-Pas-de-Calais. L'école ne peut être tenue responsable de cette situation. C'est à la communauté éducative tout entière de s'interroger pour mieux intégrer ces jeunes en difficulté.

Les technologies nouvelles doivent être au service des handicaps sociaux et culturels pour mieux les combattre. L'école publique, celle de la République, doit être le pivot de cette nécessaire mutation. Aujourd'hui, 85 p. 100 des familles lui font confiance. Les conditions de paix scolaire sont maintenant réunies pour que les enjeux de l'éducation de nos enfants puissent nous rassembler.

Notre objectif immédiat est de poursuivre l'effort de rénovation amorcé par Alain Savary tout en offrant à l'école de nouvelles perspectives, tant pour les enfants que pour les enseignants.

Ce sont 30 p. 100 des écoliers français qui seraient à l'aise dans le système actuel, tirait un article de presse, il y a quelques jours. Les autres sont-ils donc malmenés, inadaptés ?

Le débat sur les rythmes scolaires est vaste et n'est pas encore tranché. Il m'apparaît cependant fondamental. Je souhaite vivement, monsieur le ministre, et la commission avec moi, que les conclusions du groupe de travail puissent être rapidement connues, car la méconnaissance du développement des enfants, de leurs propres rythmes de vie risque d'aggraver les difficultés d'insertion de beaucoup d'entre eux dans le système scolaire.

Le problème des rythmes scolaires ne peut être seulement abordé en termes de « journée-école ». Comme l'a proposé récemment le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, votre collègue, il faut aussi réfléchir à la répartition du temps scolaire dans la semaine et dans l'année. Il faut ensuite apporter

une solution au problème nutritionnel : la capacité de l'enfant de passer une bonne journée scolaire dépend aussi d'un régime alimentaire différent de celui qu'il connaît généralement aujourd'hui dans les écoles, collèges et lycées.

Mais il ne servirait à rien de déployer tant d'efforts si l'enfant ne pouvait les assimiler. Apprendre, pour mieux entreprendre ? Oui, mais en tenant compte du processus complexe par lequel un individu intègre un apprentissage : l'affectivité, le jeu social, l'environnement.

Le projet de budget que nous allons voter permet de satisfaire aux grandes orientations de la modernisation. Il ne permet pas de répondre à toutes les interrogations ; notamment à celle de savoir comment nous voulons vivre avec les jeunes cette nouvelle société moderne que doit être la France. C'est, bien sûr, un autre débat, mais il nous appartient cependant de la mener à bien.

En conclusion, je précise que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur ma proposition, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des universités, c'est en m'adressant à vous que je commencerai mon intervention. Je tiens, en effet, à vous féliciter de la promotion que vous avez reçue, lors de la constitution du Gouvernement de M. Laurent Fabius : vous voici désormais — j'allais dire : enfin ! — chargé des universités.

Depuis que je suis rapporteur spécial des crédits de l'enseignement supérieur, je n'ai en effet cessé de dénoncer l'absurdité de la décision, prise dès le mois de mai 1981, de réunifier les échelons de l'enseignement public au sein d'une même administration et sous l'autorité d'un même ministre.

En mars 1983, lors de votre entrée au Gouvernement comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, j'avais espéré que vous seriez confiée la responsabilité du secteur où vous exercez votre activité professionnelle avec le brio que l'on sait. Cet espoir fut alors déçu car l'esprit d'uniformité bureaucratique qui avait conduit à l'absurde décision de mai 1981 pesait encore de tout son poids.

Au mois de juillet dernier, une étape allant dans le bon sens a donc été franchie. Je m'en réjouis tout en formulant le vœu que la démarche soit menée à bonne fin et que vous soyez rapidement nommé à la tête d'un ministère autonome des universités.

La satisfaction — relative mais réelle — que je viens d'exprimer en mon nom personnel sur vos nouvelles attributions, je ne pourrai malheureusement pas la formuler, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, à propos des crédits dont vous assurez la gestion sous l'autorité de M. le ministre de l'éducation nationale.

En effet, à mes yeux, le budget de l'enseignement supérieur pour 1985 est un médiocre budget. C'est donc contrairement à mes conclusions que la commission des finances l'a adopté.

Sans doute, ce budget peut-il faire quelque illusion si l'on y jette un regard superficiel : il s'accroît en apparence de 6,4 p. 100 en crédits de paiement, c'est-à-dire un peu plus fortement que la moyenne des dépenses civiles de l'Etat.

Mais, si l'on prend en compte l'évolution de la structure du budget entre 1984 et 1985, cet accroissement est en réalité d'une ampleur beaucoup plus limitée. Le budget de 1985 comporte en effet un transfert de la section scolaire à la section universitaire des crédits de bourses des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs des lycées. Ce transfert s'inscrit dans la logique de la funeste loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, qui prévoit que le service public de l'enseignement supérieur regroupe l'ensemble des formations postsecondaires. Il porte sur une somme de plus de 200 millions de francs, c'est-à-dire sur environ 1 p. 100 du montant total du budget. A structures constantes, celui-ci ne progresse donc que de 5,2 p. 100.

Mais, en raison de la stagnation globale des dépenses en capital, le transfert que je viens d'évoquer a un effet qui me semble encore plus grave : la part des dépenses ordinaires au sein du budget de l'enseignement supérieur, déjà très impor-

tante dans le passé, s'accroît encore et passe à 83 p. 100. Ainsi, les dépenses d'investissement de ce budget ne représentent-elles plus guère que 7 p. 100, ce qui est une proportion véritablement dérisoire. Que l'on prenne garde à cette évolution : un pays qui n'investit plus dans ses universités ne croit plus en son avenir.

Le poids considérable des dépenses ordinaires au sein de ce budget est également dû à la croissance des dépenses de personnel, elle-même liée à la mise en œuvre de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Vous pourrez prendre connaissance dans mon rapport écrit du détail des créations d'emplois et des mesures catégorielles relativement nombreuses qui interviennent en application de cette loi. Je tiens cependant à souligner ici deux points : d'une part, il s'agit d'un dispositif d'une grande complexité, dont il est malaisé de tirer une philosophie d'ensemble ; d'autre part et surtout, j'ai été frappé par l'ampleur des mesures catégorielles. M. le ministre de l'éducation nationale a d'ailleurs déclaré lui-même que ce budget avait été « conçu et structuré en fonction d'un impératif, celui de régler le contentieux qui s'était accumulé et avait été entretenu depuis une dizaine d'années vis-à-vis des enseignants ».

Je ne mésestime certes pas la gravité des problèmes de carrière auxquels se heurtent de nombreux enseignants du supérieur. Mais il résulte du contexte actuel de rigueur que les mesures destinées à les résoudre font obstacle à l'intervention d'autres actions tout aussi urgentes : je pense en particulier aux dispositions qui devraient être prises sans délai afin d'améliorer le fonctionnement matériel des universités et des bibliothèques universitaires, les crédits consacrés à ce fonctionnement connaissant une stagnation globale alors que beaucoup de nos institutions d'enseignement supérieur se caractérisent sur ce plan par d'évidentes imperfections.

Toujours du point de vue des dépenses ordinaires, j'ai constaté que les dotations allouées aux dépenses d'action sociale connaissent dans l'ensemble une progression relativement limitée. Les crédits de bourses s'accroissent, certes, de 13,5 p. 100, mais le montant des bourses attribuées sur critères sociaux demeure notoirement insuffisant.

Par ailleurs, les crédits du fonds de solidarité universitaire régressent de 2 p. 100 et ceux qui sont destinés aux prêts d'honneur sont simplement reconduits. De manière générale, il existe de longue date une profonde inadéquation du système d'aide financière aux étudiants disposant des ressources les plus modestes. Vous l'avez d'ailleurs reconnu récemment vous-même, monsieur le ministre de l'éducation nationale, mais sans proposer la moindre esquisse de réforme. J'y reviendrai.

La situation des restaurants universitaires a également retenu mon attention car ils subissent une baisse de fréquentation qui prend une ampleur inquiétante depuis deux ans. A cet égard, une enquête sérieuse me semble s'imposer car la qualité des prestations fournies par ces restaurants est souvent inadmissible, qu'il s'agisse du cadre, de l'accueil ou tout simplement de la nourriture.

En ce qui concerne les crédits d'équipement matériel, hors enveloppe recherche, les données chiffrées figurant au sein du fascicule budgétaire parlent d'elles-mêmes : les autorisations de programme diminuent de 6,06 p. 100 et les crédits de paiement de 8,25 p. 100. Au sein de cette enveloppe réduite, les dotations se répartissent en parts à peu près égales entre les opérations de maintenance du patrimoine, le renouvellement et l'achat de matériels et la programmation prioritaire d'opérations nouvelles, notamment de celles qui font l'objet d'une inscription dans les contrats de plan.

Dans mon rapport écrit, j'ai fait le point sur l'évolution qu'ont connue depuis 1979 les dotations allouées aux travaux de maintenance. Cette évolution a été constamment médiocre mais elle est devenue franchement négative depuis 1981. Comment s'étonner, dès lors, que les crédits prévus pour 1985 au titre de ces travaux soient inférieurs de plus de 37 p. 100 au montant théorique des crédits nécessaires à une maintenance normale du patrimoine immobilier de nos universités ?

Je considère comme extrêmement préoccupante l'évolution des crédits d'équipement matériel. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez eu raison de souligner que « l'on ne travaille pas bien dans un mauvais environnement ». J'irai plus loin que vous sur ce plan en affirmant que toute politique universitaire digne de ce nom doit, en premier lieu, assurer aux étudiants un cadre de vie et de travail correct.

Il est évident que beaucoup de nos universités souffrent d'un état de délabrement dramatique. C'est pourquoi j'estime indispensable l'élaboration d'un plan quinquennal de sauvegarde qui viserait à remédier, dans un premier temps, aux situations les plus catastrophiques. Sur ce point, j'avais présenté à la commission des finances une observation, mais j'ai été surpris de constater que, en raison du vote hostile des députés du groupe socialiste, elle n'a pas été retenue.

En ce qui concerne, enfin, l'enveloppe recherche, je noterai que les dotations en crédits de paiement ne progressent que de 3,3 p. 100, pourcentage inférieur à celui de la hausse des prix en glissement officiellement prévue pour 1985.

Les crédits de soutien de programme destinés au fonctionnement des laboratoires augmentent de 7,2 p. 100, mais ceux-ci voient leurs charges financières s'alourdir, surtout en raison de la hausse du cours du dollar qui renchérit le coût de la documentation américaine souvent nécessaire à leurs travaux.

Les autres crédits d'équipement de l'enveloppe recherche connaissent une progression relativement forte en autorisations de programme, mais une diminution également importante en crédits de paiement. Au total, pour la première fois depuis 1981, les moyens individualisés de la recherche universitaire s'accroissent plus vite que ceux du budget civil de la recherche, mais on doit noter, hélas, que le rythme d'augmentation de ce dernier se ralentit assez nettement.

Je viens de montrer rapidement pourquoi, à mon avis, le budget de l'enseignement supérieur pour 1985 paraissait extrêmement médiocre. Ses insuffisances ne résultent pas uniquement — il s'en faut de beaucoup — du contexte de rigueur qui a présidé à son élaboration.

Au sein d'une enveloppe financière identique, on aurait sans doute pu dégager d'autres priorités et opérer d'autres choix qui auraient apporté de meilleurs remèdes à la situation très difficile de notre enseignement universitaire. Mais je ne crois pas que ces remèdes eussent été suffisants.

Ce qui est en cause, au travers de ce budget comme au travers de tous les budgets élaborés depuis 1981, c'est une politique universitaire détestable, dont la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 est le symbole le plus éclatant — je l'avais d'ailleurs dit lors de la discussion de ce texte.

L'élément central des problèmes auxquels se heurtent aujourd'hui nos universités, monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous l'avez vous-même énoncé récemment devant la conférence des présidents d'université : il s'agit de « l'adaptation au monde moderne ».

Les exigences de la modernité sont en effet plus fortes que jamais. Du point de vue universitaire, elles appellent une politique directement opposée à celle dont la majorité actuelle a fourni le cadre en votant la loi du 26 janvier 1984.

Cette politique repose sur le postulat, hérité du XIX^e siècle, selon lequel il existerait une « Université » dont les composantes devraient faire l'objet d'un traitement uniforme, les modalités de gestion de chaque établissement universitaire répondant à un modèle identique où la multiplicité des conseils représente désormais une constante menace de paralysie.

De même, toute université se voit refuser, en principe, le droit de pratiquer une sélection à l'entrée du premier cycle. Chaque université est ainsi tenue d'accueillir tous les candidats, quelle que soit la nature de leurs aptitudes. Il est alors peu probable que les universités puissent définir un enseignement véritablement original.

L'uniformité se manifeste également du point de vue de l'absence de ressources propres : le montant des droits d'inscription est partout le même et, reconnaissons-le, ridiculement bas.

Dans ces conditions, la notion d'autonomie, constamment mise en avant par les auteurs de la loi du 26 janvier 1984, est vidée de tout contenu : rien ne permet à nos universités de se libérer de la structure hiérarchisée et centralisée dont elles souffrent depuis si longtemps.

Au demeurant, il me semble que certaines de vos déclarations récentes témoignent d'un certain malaise à l'encontre des principes qui régissent cette loi.

Lorsque j'apprends que vous vantez les mérites de « l'élitisme républicain », je comprends mal que vous mainteniez le refus de la sélection qui devrait en être un élément essentiel. De même, j'ai cru percevoir une certaine inquiétude de votre part en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre de la réforme des premiers cycles. N'avez-vous pas affirmé : « l'idée de faciliter l'orientation des étudiants est intéressante, mais il ne faudrait pas qu'une préoccupation trop strictement informative prenne le pas sur l'enseignement des disciplines universitaires proprement dites » ? On ne saurait mieux dire !

Vous venez d'ailleurs, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de rendre publiques des décisions dont je vous félicite car elles préservent l'autonomie de plusieurs grands établissements, notamment l'Institut national des langues et civilisations orientales et l'Ecole centrale des arts et manufactures. Les responsables de ces établissements craignaient de devoir se plier aux dispositions « de droit commun » de la loi du 26 janvier 1984, ce qui eût certainement remis en cause la qualité et l'originalité des enseignements qu'ils dispensent.

Si les décisions que je viens d'évoquer présentent un caractère positif, puisqu'elles écartent largement de l'emprise de la loi du 26 janvier 1984 certains grands établissements, il ne s'agit toutefois que de mesures partielles.

Ce qui s'impose à l'évidence et ce que l'opposition mettra en œuvre le plus rapidement possible lorsque les suffrages des Français l'auront ramenée au pouvoir (*murmures sur les bancs des socialistes*), c'est l'abrogation de la loi du 26 janvier 1984. Mais il est sans doute plus indispensable encore de rompre avec l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce texte et qui prétend enserrer la plupart de nos établissements dans un même carcan.

Une politique universitaire adaptée aux exigences de notre temps ne me semble pas pouvoir être définie à partir d'une idée d'ensemble de l'enseignement supérieur, à laquelle tout établissement doit subordonner son fonctionnement et son enseignement. Elle doit, avant tout, être guidée par la prise en considération de la spécificité de chaque établissement.

Le fondement de toute autonomie véritable est, bien sûr, l'existence de ressources propres considérables. Cela supposera, en premier lieu, l'accroissement réel et sensible des droits d'inscription, mais aussi une refonte complète du système d'aide financière aux étudiants les plus démunis.

M. le président. Monsieur Gantier, je vous prie de conclure.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

L'autonomie des universités se manifesterait également du point de vue de la détermination des programmes et des conditions d'admission et de scolarité des étudiants. Elle impliquerait en outre que le statut des enseignants se caractérise par la plus grande diversité possible.

Ainsi, mais ainsi seulement, pourrait se développer l'émulation entre les universités, que, monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez appelée l'autre jour de vos vœux devant la conférence des présidents d'université.

Au total, je pense que les universités françaises disposent d'atouts remarquables : un corps enseignant de grande qualité, des étudiants le plus souvent consciencieux et assidus. Elles attendent avec impatience de pouvoir exploiter ces atouts. Mais, en dépit de certains changements récents de langage — que je salue —, ce n'est pas votre politique qui le leur permettra. C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je ne peux approuver votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Yves Dollo. Et vous, qu'est-ce que vous proposez ?

M. le président. La parole est à M. Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des universités, à l'an II de la réforme et malgré un contexte de rigueur, voici donc un budget des universités cohérent, encourageant et conforme aux engagements pris, n'en déplaise au rapporteur spécial qui m'a précédé à cette tribune !

Pour ma part, avec le regard de l'ancien rapporteur de la loi de réforme de l'enseignement supérieur, que je suis, je me réjouis, sans arrière-pensée, de trouver sous votre autorité un budget de confirmation des engagements souscrits depuis la discussion et la promulgation de la loi du 26 janvier 1984.

Aujourd'hui, il convient de saluer la priorité nationale maintenue, malgré tout, pour la poursuite de la rénovation des enseignements supérieurs. Plus de 20 milliards de francs de budget global, 800 emplois nouveaux, une progression de près de 14 p. 100 de l'enveloppe des cours complémentaires, une augmentation de 10,4 p. 100 de la dotation de la recherche universitaire, voilà les chiffres qu'il faut citer pour commencer.

Ils sont, en effet, l'expression d'une volonté de poursuivre l'application de la loi du 26 janvier 1984 et de mobiliser réellement des moyens pour mieux former des étudiants plus nombreux. Il faut se réjouir de cette persévérance et ne pas s'étonner de la sévérité de principe à l'encontre de ce projet de budget de la part de ceux qui ont été les plus farouches adversaires de la loi.

Mais, d'un budget à l'autre, de 1984 à 1985, le trait qui s'affirme dans l'analyse est celui d'un choix qui joue la carte de l'ouverture et de la rénovation des enseignements supérieurs. Par delà la flexibilité partisane de certains commentaires — nous avons entendu à l'œuvre notre collègue rapporteur spécial de la commission des finances — une question, me semble-t-il, se pose sous-jacente à la lecture des chiffres : oui ou non, à l'an II de la réforme, le budget engage-t-il solidement, enracine-t-il définitivement la transformation de l'enseignement supérieur inscrite dans la loi du 26 janvier ?

C'est pourquoi, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je souhaite dépasser les chiffres pour retenir trois axes de lecture : l'application de la loi, l'ouverture pour adapter les enseignements au monde moderne, l'effort pour donner un élan suffisant au renouvellement de l'enseignement supérieur.

En premier lieu, l'application de la loi. Ce projet de budget offre une bonne projection de la loi du 26 janvier 1984. Témoignant du souci d'améliorer les conditions de travail des enseignants-chercheurs, des non-enseignants et des étudiants, il est structuré à partir d'une politique des personnels et d'une amélioration de l'aide aux étudiants. Le déblocage des carrières des enseignants-chercheurs est notamment une de ses priorités.

Le projet de budget pour 1985 s'inscrit, comme le budget de 1984, donc dans la logique posée par la loi des titularisations et des transformations de postes. En 1984, 800 emplois d'assistant auront été transformés en emplois de maître de conférences, et 500 emplois de maître de conférences en emplois de professeur. En 1985, les chiffres seront respectivement de 850 et de 500, autant que l'an dernier dans le second cas.

A ce bilan imposant, qu'il convient de saluer, étant donné le contexte de rigueur, il faut ajouter 125 postes d'enseignant hospitalo-universitaire de rang professoral et l'intégration de 150 chefs de travaux de médecine, peut-être plus, intégrés dans le nouveau corps des maîtres de conférences.

De même, il faut se féliciter de l'ampleur des créations de postes renforçant les possibilités de déblocage de carrières : le projet de budget crée 640 emplois d'enseignant, dont 100 de professeur — contre 51 en 1984 ; 300 de maître de conférences ; 100 de professeur agrégé ; 140 de professeur certifié ou adjoint d'enseignement. On peut relever aussi, pour les disciplines médicales, la création de 240 emplois de maître de conférences, praticien hospitalier, par la suppression d'emplois d'assistant.

Un effort considérable, et qui ne mérite pas d'être passé sous silence, est donc accompli au niveau des emplois ; mais des mesures concrètes améliorent aussi la situation des autres personnels.

Une autre priorité du budget est, en effet, la consolidation des acquis dont ont bénéficié ces autres personnels. Première mesure, la création de 110 postes de niveau élevé, pour les emplois des agents de type C. N. R. S., devrait permettre d'améliorer la pyramide des emplois dans le corps concerné. Deuxième mesure : après les transformations de postes résultant de l'abrogation du décret du 6 mai 1981, dit décret Aigrain, un nouveau statut-cadre des ingénieurs et des personnels administratifs et techniques des établissements a été défini. Dès 1983, par arbitrage du Premier ministre, le principe de l'extension du nouveau

statut-cadre, particulièrement intéressant, a été acquis pour les 17 500 agents en poste au ministère de l'éducation nationale. Le projet de budget pour 1985 tient compte de l'intégration d'un premier effectif de hors-statuts dans le nouveau corps défini par le décret du 30 décembre 1983. C'est une décision importante.

De même, le rapporteur a le plaisir de vous indiquer que les personnels de laboratoires titulaires pourront bénéficier de ce nouveau statut grâce à un arbitrage encore tout récent du Premier ministre. Je crois que cette transformation tranquille des conditions de travail de ceux qui sont, aux côtés des enseignants-chercheurs, les artisans d'une recherche et d'un enseignement de qualité méritait d'être mise en relief.

Dépendant une préoccupation subsiste : elle est relative au déséquilibre accru entre le nombre des créations d'emplois de personnels enseignants et de personnels non enseignants. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Enfin, dernière priorité de la loi : la démocratisation de l'enseignement supérieur. Pour accentuer cette démocratisation, un effort tout particulier est proposé afin d'augmenter, en faveur des étudiants, les crédits de l'action sociale qui progressent de 462 millions et demi de francs en un an pour atteindre 2 982,5 millions de francs en 1985.

Je regrette que M. Gantier n'ait pas pensé à citer l'accroissement très fort, puisqu'il dépasse 33 p. 100, des crédits des bourses. Il nous a signalé que cette progression résultait partiellement d'un transfert de la section scolaire à la section universitaire, des bourses d'études et bourses spéciales dont bénéficient les élèves des classes préparatoires et les élèves des sections de techniciens supérieurs.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. C'est vrai.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Il n'en reste pas moins vrai, mon cher collègue, que la progression en volume du montant des bourses demeure supérieure à 15 p. 100, transferts neutralisés.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Je n'ai pas dit autre chose.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Il aurait été légitime, me semble-t-il, de se féliciter de l'effort accompli par le Gouvernement en faveur des boursiers et de rappeler que le taux des bourses avait augmenté de plus de 17 p. 100 à la rentrée de 1984 — après avoir progressé de 12 p. 100 à la rentrée de 1983 et de 2 p. 100 encore au mois de janvier 1984. Faut-il rappeler, dans cette querelle de chiffres un peu dérisoire, qu'au total, de la rentrée de 1980 à la rentrée de 1984, le taux moyen des bourses aura progressé de 49 p. 100 ?

J'en viens au deuxième axe de mon intervention : l'ouverture pour adapter l'enseignement supérieur au monde moderne.

Le projet de budget pour 1985 ne se borne pas, en effet, à être fidèle à l'esprit de la loi sur l'enseignement supérieur ; il organise la mise en œuvre de l'adaptation de l'enseignement supérieur à trois niveaux grâce à des mesures positives pour le fonctionnement des établissements, aux contrats de rénovation des premiers cycles et aux contrats « recherche ».

Les mesures positives pour le fonctionnement des établissements sont visibles dans les crédits de cours complémentaires qui sont une nécessité vitale dans le cadre de la rénovation de l'enseignement supérieur, pour l'ouverture de filières nouvelles. Ces crédits sont vltaux également pour les jeunes universitaires qui ne disposent pas encore de tout l'encadrement nécessaire. Il faut se réjouir que les crédits des cours complémentaires atteignent 541 millions de francs en 1985, soit une progression, satisfaisante, de près de 14 p. 100.

S'agissant du mode de rémunération des heures complémentaires, le décret du 23 décembre 1983 a introduit une novation profonde puisqu'il a fixé trois taux de rémunération liés à la nature de l'enseignement dispensé, et non plus au grade de l'enseignant : cours magistral, travaux dirigés ou travaux pratiques. Il s'agit là d'un pas vers une égalisation des situations, même s'il convient de ne pas sous-estimer les difficultés de la mise en œuvre.

Dans la poursuite de l'adaptation et de la rénovation des enseignements supérieurs, nous devons nous arrêter quelques instants, je crois, sur les contrats des « premiers cycles rénovés ».

Le budget de 1984 était déjà construit autour de cette priorité. Près des deux tiers des créations nettes d'emploi inscrites au budget étaient destinées à la seule mise en place de cette réforme. Or la priorité de 1984 se retrouve en 1985. Poursuivant l'effort entrepris cette année, 640 emplois d'enseignant seront ouverts l'année prochaine, uniquement pour la mise en place de la réforme des premiers cycles et le développement des enseignements technologiques. De même, dix emplois créés dans les bibliothèques universitaires sont destinés au développement de la documentation universitaire dans le cadre des premiers cycles renouvelés.

Néanmoins, j'observerai, avec la commission, que les moyens ouverts restent encore insuffisants pour répondre à toutes les demandes des universités en vue de la mise en œuvre, au rythme prévu, de la réforme des premiers cycles.

L'un des traits marquants de la rentrée de 1985 sera la poursuite de cette mise en route de la réforme des premiers cycles : mais l'étatement même de l'effort impose de soutenir, en 1986, comme en 1985, les universités qui se sont engagées dans la rénovation en signant des contrats et en créant des emplois.

Sur ce point, le rapporteur souhaite que l'élaboration de la carte universitaire prenne en considération le travail remarquable consenti par certaines universités pour les premiers cycles, car elles ont investi beaucoup de forces dans cette rénovation difficile !

Enfin, dans cet effort de renouvellement des enseignements supérieurs, je tiens à citer le développement des formations à finalité professionnelle. Oui, pour jouer la carte de la formation et de la qualification des étudiants dans la lutte contre le chômage, plusieurs diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, les D.E.U.S.T., ont été créés. En 1984 et 1985, quarante-trois spécialités seront habilitées. Ces formations à vocation professionnelle correspondent à des besoins nationaux et régionaux. Je mentionnerai seulement les D.E.U.S.T. de micro-informatique industrielle, à Valenciennes, d'agro-alimentaire, à Reims, de professions immobilières à Limoges, et de cadres trilingues, à Nantes.

Dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire l'achèvement de la réforme des premiers cycles, comment ne pas souligner l'effort en faveur de l'initiation aux technologies nouvelles, dont l'informatique ? De nombreux programmes d'initiation débutent déjà en 1985, dans certains premiers cycles renouvelés. Mais comment accroître ce vaste effort ? Comment faire en sorte que des crédits d'équipement et de fonctionnement pour la communication audiovisuelle et pour la micro-informatique soient de nouveau inscrits en 1986 ?

A cet égard, le projet de budget pour 1985 accomplit quelques pas significatifs dans un souci d'efficacité. Notons en particulier les 108 millions de francs prévus pour l'acquisition de matériels d'informatique et d'électronique, dont 48 millions au titre de la seule filière électronique.

Troisième priorité de l'ouverture : les contrats de recherche. Le renouvellement de la recherche universitaire s'inscrit dans ce projet de budget.

Avec ses 45 000 enseignants-chercheurs, la recherche universitaire peut remplir un rôle majeur dans la diffusion de l'innovation au sein du tissu industriel. Pour 1985, le montant des autorisations de programme pour la recherche universitaire s'élève à 1 085 millions de francs, financement qui s'inscrit dans un grand mouvement de réorganisation et de renouvellement.

Une procédure contractuelle a été mise en place : à côté des formations associées au C. N. R. S. ou à l'I. N. S. E. R. M., 900 laboratoires ou formations regroupant près de 6 000 enseignants-chercheurs ont bénéficié, dans le cadre de contrats avec le ministère, d'allocations financières privilégiées.

Ainsi, les incitations budgétaires confirment l'article 6 de la loi réformant l'enseignement supérieur : « le service public de l'enseignement supérieur s'attache à développer et à valoriser la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la technologie. »

J'en arrive au troisième axe de mon rapport : il s'agit d'un budget d'effort.

Dans ce contexte d'application de la loi, d'adaptation de l'enseignement supérieur au monde extérieur, ce projet de budget donne-t-il un élan suffisant au renouvellement de l'enseignement supérieur ? Faut-il constater ici que, paradoxalement, un bon budget de 1985 ne suffit pas ?

Pour ce qui est des personnels, des préoccupations et des incompréhensions persistent. Le décret du 6 juin, dit décret sur les carrières, est toujours mal perçu par les enseignants-chercheurs. Quelques mesures d'accompagnement semblent donc souhaitables : entre autres, l'assouplissement de la règle de mobilité géographique, le desserrement du contingentement budgétaire entre les deux classes de maîtres de conférences et des années sabbatiques en nombre suffisant.

S'agissant des personnels A. T. O. S. et des personnels administratifs, une nouvelle approche est nécessaire. Comment ne pas souligner le grand rôle joué par les A. T. O. S. et les I. T. A., ingénieurs, techniciens administratifs, dans la mise en place des premiers cycles renouvelés et des formations à finalité professionnelle ? Telle est la raison du premier amendement qu'au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je soumettrai à la sagesse de l'Assemblée.

En effet, les enseignants supérieurs, notamment les filières technologiques, souffrent, semble-t-il, en ce qui concerne les postes administratifs, d'une insuffisance certaine qui risque de nuire à la mise en place de nouveaux premiers cycles renouvelés, au grand effort consenti pour les crédits d'équipement et au nombre des postes d'enseignants-chercheurs destinés à la rénovation de l'université. La situation est particulièrement difficile en raison du « gel » d'un grand nombre de postes — deux cents ou trois cents selon les évaluations — d'A. T. O. S. Certes, dans le contexte actuel de la rigueur budgétaire, on peut admettre une diminution du nombre des créations de postes d'A. T. O. S. ; au rebours, la non-utilisation, le « gel » de postes de non-enseignants existant, et non pourvus, paraît vraiment peu justifiable !

Je souhaite savoir aujourd'hui, monsieur le ministre, quelles mesures sont envisageables pour que soient débloqués les postes de personnels A. T. O. S. ou I. T. A. actuellement « gelés ».

En ce qui concerne les transformations de postes, j'appelle votre bienveillante attention, monsieur le ministre, sur l'amendement « d'éclaircissement » que je défendrai, au nom de la commission, sur les postes des chefs de travaux des C. H. U. ou des C. H. R. Il y a une correction à apporter à ce projet de budget pour tenir compte des engagements pris par le décret du 24 février 1984 : la transformation, en cinq ans, des postes de chef de travaux en postes de maître de conférences de première classe.

Enfin, s'agissant de l'adaptation et de l'ouverture de l'Université, quelques zones d'ombre demeurent.

La professionnalisation suppose une meilleure articulation entre les formations dispensées et les besoins économiques ; I. U. T., M. S. T., filières électroniques, enseignements de gestion, relations économiques internationales : dans ces différentes filières, quel est le flux optimal d'étudiants ? Comment concilier la professionnalisation envisagée — je pense, en particulier, à l'augmentation de 10 à 15 p. 100 des capacités d'accueil des I. U. T. pour la rentrée de 1985 — avec les formations fondamentales ? N'y a-t-il pas contradiction ? Comment ouvrir l'Université sur les régions ? Comment développer le « triangle » de la modernisation « Université-Recherche-Industrie » sans définition, faute d'un texte d'application qui se fait attendre, du service commun de formation continue dans les universités, prévu par la loi ?

Comment achever la « mue » de l'Université, si, en dépit de l'échéancier fixé, les textes d'application de la loi ne sont pas publiés à un rythme souhaitable ?

En présentant ce projet de budget, au demeurant positif pour l'enseignement supérieur, je vous ai exposé quelques questions qui reviennent avec insistance, monsieur le ministre : mais nous vous savons défenseur vigilant des enseignements supérieurs et nous vous faisons confiance pour apporter à ces questions les réponses attendues.

Le projet de budget pour 1985 donne un nouvel élan à l'adaptation et à la rénovation des enseignements supérieurs. Dans son équilibre, c'est un bon budget. C'est aussi un budget cohérent, qui consolide l'architecture de la loi sur l'enseignement supérieur. C'est un budget placé sur le bon chemin de la démocratisation.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté quatre observations, présentées par le rapporteur. D'abord, elle souhaite que les décrets d'application de la loi du 26 janvier 1984 soit publiés avant la fin de l'année universitaire en cours. Les trois autres sont relatives, l'une à la création nécessaire d'emplois d'A.T.O.S., afin de permettre une mise en œuvre satisfaisante de la réforme des premiers cycles; l'autre à la réinsertion des personnels de l'enseignement supérieur en coopération; la dernière à l'adaptation des restaurants universitaires relevant des C.R.O.U.S. — il serait en outre souhaitable d'élaborer, pour les personnels des centres, un statut correspondant à leur mission de service public.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1985. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Dès 1981, le ministre de l'éducation avait annoncé que l'enseignement technique et technologique serait une priorité de son ministère.

J'avais approuvé cette intention puisqu'il faut former des jeunes en plus grand nombre pour faire face aux défis technologiques de notre temps, favoriser au maximum l'insertion professionnelle des jeunes, réduire sensiblement le nombre de ceux qui sortent chaque année sans formation professionnelle, et qu'il faut aussi donner des motifs d'espoir à des jeunes parmi les plus déshérités qui aboutissent souvent au cycle court par suite d'échecs scolaires successifs.

J'avais indiqué, il y a un an, que le budget de l'enseignement technique ne permettait pas d'atteindre ces objectifs. L'objectivité m'oblige à dire que le projet de budget pour 1985 permettra encore moins de parvenir à ceux qui sont inscrits dans le 9^e Plan ainsi que dans le plan de rénovation de l'enseignement technique. L'augmentation des crédits est nettement insuffisante et l'enseignement technique n'est pas la priorité qu'on avait annoncée.

La rénovation se poursuit pour lutter contre l'échec scolaire et améliorer les qualifications : vous renforcez la formation générale; vous développez les classes passerelles; vous décidez l'extension du contrôle continu; vous favorisez l'ouverture de l'enseignement technique sur le monde extérieur; vous introduisez dans le système éducatif général les travaux manuels, puis l'enseignement technologique.

Nous sommes favorables à ces actions. Nous souhaitons même que vous puissiez en accélérer le rythme. Mais l'exécution du 9^e Plan en ce domaine semble déjà compromise puisque, l'an prochain, nous n'en serons qu'à 30 p. 100 et que les moyens prévus ne permettront pas un développement de l'enseignement technique : les crédits en personnel augmenteront de 6,3 p. 100, mais les crédits de fonctionnement de 0,7 p. 100; quant aux crédits d'équipement, ils vont diminuer de 13,4 p. 100.

Les lycées d'enseignement professionnel qui comptent les élèves les plus déshérités seront le plus durement touchés. Les dépenses de fonctionnement n'augmenteront que de 1,1 p. 100 et les crédits d'équipement régresseront de 17,2 p. 100. Déjà, certains de ces établissements sont en état de cessation de paiement, dans l'impossibilité de payer les factures E.D.F.-G.D.F. ou de reconstituer les réserves de fioul. D'autres sont obligés de mettre à contribution leurs fonds de réserve au détriment des grosses réparations.

Pour les constructions, le budget de l'enseignement technique subit de plein fouet la rigueur du temps, rigueur regrettable puisque c'est sur les bases actuelles que seront transférées les crédits aux régions.

De 1974 à 1980, on a construit en moyenne 14 758 places dans les lycées d'enseignement professionnel. De 1982 à 1984, cette moyenne aura été de 9 571. C'est d'autant plus préoccupant que les moyens d'accueil sont parfois réellement insuffisants. C'est ainsi que près de cinquante établissements fonctionnent encore dans des bâtiments démontables. De plus, le déficit s'aggrave puisque, depuis plusieurs années, l'on ouvre dans les établissements d'enseignement technique moins de places qu'il n'en faudrait pour faire face à l'augmentation des effectifs.

Dans les dernières quatre années, on a construit 37 000 places pour 45 000 élèves nouveaux dans les L.E.P., 32 000 places pour 51 000 élèves nouveaux dans les lycées techniques. Le nombre moyen d'élèves par classe augmente donc légèrement : vingt-cinq au lieu de vingt-quatre.

Le plan machine-outil devait dégager 1 290 millions de francs en trois ans. Par suite de régulations successives, il a été amputé de 214 millions de francs, ce qui est regrettable pour la formation des élèves et pour les entreprises qui ont eu des contrats différés, mais l'ensemble reste positif, et il faut le signaler.

Les créations d'emplois diminuent pour la troisième année consécutive — 368 dans les L.E.P. contre 597 en 1983 et 1 883 en 1982...

M. Jean Proveux. Combien en 1980 ?

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. La moyenne des années 1977 à 1980 était de 655.

Nous déplorons cette diminution, car si le taux d'encadrement est le même dans les L.E.P. que dans les lycées, il faut souligner que les maîtres auxiliaires y sont particulièrement nombreux. Un tiers des maîtres auxiliaires exerçant dans l'enseignement du second degré sont affectés dans les L.E.P. alors que ces établissements ne scolarisent que quelque 14 p. 100 des effectifs de ce type d'enseignement. Ainsi, l'effort qui avait été réalisé avant 1981 pour améliorer le taux d'encadrement dans les établissements du second cycle est-il peu à peu remis en cause.

Je voudrais encore faire remarquer que, si le taux des bourses est en augmentation de 16 p. 100, le nombre des boursiers ne cesse de diminuer. Il est passé de 42,4 à 39 p. 100 dans les L.E.P. et de 19,4 à 16,8 p. 100 dans les lycées techniques, et notre commission a fait une observation à ce sujet.

Avant de conclure, permettez-moi une dernière question : le budget de la formation professionnelle a réellement progressé. Pourquoi n'en est-il pas de même pour l'enseignement technique ? Nous savons que, humainement, il vaut mieux former un jeune dans l'enseignement technique qu'essayer de le former par la suite par la formation continue. Il en va de même sur le plan financier. Chaque stagiaire de seize à dix-huit ans ou de dix-huit à vingt et un ans coûte 16 000 francs à l'Etat alors qu'un élève dans l'éducation nationale revient à 13 300 francs.

En résumé, ce projet de budget ne permet pas d'affirmer que l'enseignement technique est prioritaire au sein de l'éducation nationale. Sa part a même régressé puisqu'elle est passée de 33,4 p. 100 à 33 p. 100. Certes, il sauvegarde les acquis des dernières années. Mais il ne sera pas de nature — d'où l'inquiétude du rapporteur — à réduire le nombre de jeunes, 41 000, qui sortent chaque année du système éducatif sans aucune formation et le nombre de ceux, 65 000, qui quittent l'école avec une formation trop incomplète pour leur assurer l'accès à un emploi qualifié.

La majorité de la commission a voté ce budget, en notant cependant que la progression des crédits de l'enseignement technique restait insuffisante.

M. René Haby. Très bien !

M. le président. M. Fuchs mérite d'être félicité : il est le seul, jusqu'à présent, à avoir respecté le temps qui lui était imparti.

La parole est à M. Georges Colln, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'enseignement technique.

M. Georges Colln, rapporteur pour avis. C'est la première fois que la commission de la production et des échanges a déclaré de se saisir pour avis des crédits de l'enseignement technique et technologique. Cette décision fait suite à la création d'un secrétariat d'Etat à l'enseignement technique qui témoigne de l'intérêt du Gouvernement pour ce secteur et de sa volonté de l'améliorer, ce qui est un premier motif de satisfaction.

Notre commission a limité son avis aux aspects touchant à la relation entre l'enseignement technique et la vie professionnelle. Ce n'est pas par désintérêt de sa part pour les aspects culturels. A l'évidence, tout enseignement a pour objectif une

formation qui ne se limite pas au seul aspect professionnel. Mais elle a été soucieuse de limiter des réflexions à son champ de compétences. De même, elle n'a pas disséqué les aspects budgétaires du fascicule. Ce n'est pas non plus par désintérêt pour les questions financières, mais parce qu'elle a été sensible, comme les autres commissions, aux difficultés d'une analyse touchant l'enseignement technique. A ce propos, d'ailleurs, on se demande comment M. Fuchs, qui a souligné à la dernière page de son rapport que « la présentation actuelle du fascicule budgétaire » Education nationale » ne permet pas de connaître le montant des crédits attribués à l'enseignement technique », a pu accomplir son travail de comptable méticuleux et nous présenter ses observations. C'est pour le moins contradictoire !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Mais pas du tout !

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. L'enseignement technique, ce n'est tout de même pas le nouveau pauvre, j'essaierai de le démontrer.

Notre commission est partie de trois constatations assez générales. Premièrement, le déficit de l'enseignement technique et ses difficultés, je pense que tout le monde en est conscient. Il y a là un problème d'image de marque de l'enseignement technique.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Je n'ai pas dit autre chose !

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. La sélection est fréquemment une sélection par l'échec, au moins au niveau V, car ce n'est pas le cas, bien entendu, pour l'Université et les grands établissements de formation de nos ingénieurs.

Deuxièmement, l'enseignement technique est un enseignement « butoir ». Je m'explique : alors que tout élève entrant dans un cours préparatoire peut nourrir l'espoir de terminer agrégé de grammaire, une filière complète n'existe pas dans l'enseignement technique.

Troisièmement, il y a nécessité d'une formation continue.

Le projet de budget pour 1985, la politique annoncée par notre ministère, permettent-ils de résoudre ces trois ordres de questions ? Pour ce qui est du déficit de l'enseignement technique, c'est vrai, le pourcentage d'ouvriers ou de chômeurs non qualifiés témoigne bien de l'effort qui reste à réaliser.

La faiblesse de l'encadrement ? C'est vrai aussi. Mais le projet de budget fait apparaître le souci des ministères de publier cette insuffisance et vous avez bien vu, monsieur Fuchs, qu'il y a eu effectivement, tant à l'accueil du nombre d'élèves que dans les diplômes décernés, une amélioration constante.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. J'ai cité les chiffres du Gouvernement !

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. Je note aussi le souci de changer l'image de marque, et l'effort de « sensibilisation » à l'enseignement technologique dans les collèges mérite d'être souligné : amélioration de l'ensemble des niveaux en évitant une trop grande spécialisation professionnelle dans les C. A. P. — formation plus large, donc — mais également amélioration des hauts niveaux.

Mais pour répondre aux besoins, il faut assurer le « suivi » des relations entre emploi et formation. Cela a été abandonné après 1980. C'est vraiment une chose à rétablir pour adapter l'enseignement aux besoins professionnels.

Les formations « butoirs » traduisent les discontinuités et la faiblesse d'ouverture dans l'enseignement technique. Chacun ne peut donc que se féliciter de l'introduction du diplôme par unités capitalisables, de l'ouverture de quatrièmes expérimentales et de premières « d'adaptation » qui témoignent incontestablement d'un effort positif.

Enfin, personne ne peut nier le souci d'améliorer les relations entre l'enseignement et les établissements professionnels. Je songe aux séquences éducatives. Là, monsieur Fuchs, vous dites que le progrès ne continue pas.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Je n'ai pas dit cela !

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. Or, en 1981, il y avait 75 000 séquences éducatives : elles sont passées à 160 000.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. J'ai dit que c'était positif, mais pas suffisant !

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. Vous avez vu également que les crédits passeront de 8 millions de francs à plus de 30 millions. Ce sont là des vérités qu'il faut rappeler.

De la même manière, il convient de souligner l'effort consenti en faveur des formations complémentaires et d'évoquer la signature de conventions que l'on appelle les jumelages entre établissements d'enseignement et entreprises. Mais il ne faudrait pas qu'elles ne répondent qu'à ce que j'appellerai un effet d'affiche. Ces conventions doivent intégrer l'ensemble des rapports qui peuvent exister entre l'entreprise et l'enseignement. Il serait préférable qu'elles recueillent moins de signatures, au profit d'une plus grande efficacité.

Enfin, je veux souligner la nécessité de la formation continue. Pendant longtemps, on a pensé qu'un diplôme constituait un viatique permanent pour entrer dans la vie professionnelle. On sait maintenant que la formation continue est une nécessité pour les élèves, sans distinction entre formation initiale et formation professionnelle. J'espère que, dans le cadre de la décentralisation, les régions et l'Etat s'associeront pour que la formation professionnelle s'articule parfaitement avec la formation initiale.

Cet effort de formation concerne également les maîtres. L'introduction de l'enseignement technologique dans les collèges suppose la conversion de plus de 14 000 maîtres de l'éducation manuelle et technique, ce qui montre l'ampleur de la tâche. Il convient en effet de rendre attractifs les postes qui leur sont offerts. Comme je l'ai indiqué en commission, le problème qui est posé par les professeurs techniques chefs de travaux peut être résolu dans le cadre de ce projet de budget. Ce corps professionnel attend en effet son reclassement depuis 1972.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Ce n'est donc pas fait ?

M. Georges Colin, rapporteur pour avis. Mais il ne faudrait pas poser cette question en termes catégoriels. Il s'agit de démontrer que notre enseignement est capable non seulement de répondre à la concurrence des établissements professionnels et des autres secteurs de l'enseignement, mais aussi d'offrir des carrières présentant un attrait incontestable.

La tâche est longue. Elle concerne des millions d'élèves, un personnel considérable, mais le ministère de l'éducation nationale a montré ses capacités d'adaptation, en contribuant, par exemple, au développement de la filière électronique.

Incontestablement, nous pouvons nourrir un espoir sérieux, étant donné la volonté d'aboutir qui est la sienne. C'est la raison pour laquelle la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de l'éducation nationale que j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Gouvernement vient de faire l'objet d'un examen approfondi par MM. les rapporteurs, dont je tiens à souligner la qualité des travaux.

La discussion budgétaire est l'occasion privilégiée de la présentation de la politique éducative dans sa cohérence.

Avant d'engager le débat budgétaire proprement dit, je souhaiterais rappeler que le projet de budget que je vous présente aujourd'hui a été préparé, dans ses grandes lignes, par mon prédécesseur, auquel je tiens à rendre hommage et dont je mesure, quatre mois après mon arrivée à la rue de Grenelle, l'importance et le sérieux du travail.

Même si j'ai pu, au cours des dernières phases de la préparation de ce projet, obtenir le dégagement de moyens complémentaires et préciser certaines destinations de crédits, il serait vain de rechercher les inflexions de telle ou telle orientation de la

politique éducative, pour la bonne et simple raison que j'entends utiliser les moyens supplémentaires du budget pour 1985 à la poursuite des réformes engagées par Alain Savary : la rénovation des collèges, la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur, le développement des enseignements technologiques.

J'organiserai mon propos en répondant à trois questions :

Quels sont nos objectifs prioritaires ?

De quels moyens disposons-nous pour les réaliser ?

Que ferons-nous au cours de l'année 1985 ?

Dans le prolongement de l'œuvre entreprise par mon prédécesseur, et pour contribuer aux objectifs de rassemblement et de modernisation du Gouvernement, j'organiserai mon action, pour l'année à venir, autour des quatre priorités suivantes : une formation des maîtres de qualité, l'école primaire, qui est la base de l'édifice de l'éducation nationale ; l'ouverture de l'éducation nationale sur l'économie par la promotion de l'enseignement technique ; enfin, la formation continue des adultes au sein des établissements de l'éducation nationale.

Première priorité : une formation des maîtres de qualité.

Des maîtres compétents sont la meilleure garantie d'un enseignement de qualité. Il s'agit tout d'abord d'élever le niveau de qualification des instituteurs et des professeurs d'enseignement général de collège. Le Gouvernement a déjà arrêté le principe de leur formation en quatre ans après le baccalauréat.

A partir de 1986, tous les instituteurs seront recrutés après avoir obtenu le D.E.U.G. à l'université. Les écoles normales dispenseront en collaboration avec les universités, la formation professionnelle au métier d'instituteur, car il convient de rappeler que c'est d'abord un métier.

Le principe du recrutement des professeurs d'enseignement général de collège au niveau du D.E.U.G. a été confirmé. Il reste à tirer un meilleur parti de cette orientation, à revoir le contenu des études ainsi que l'organisation des disciplines enseignées, notamment par le resserrement de ce que l'on appelle les bivalences, pour assurer à ces professeurs une formation du niveau de la licence.

Par ailleurs, l'évolution des connaissances et des programmes, ainsi que la nécessaire didactique des disciplines assignent une priorité forte à la formation continue des enseignants, qui ont pour mission constante de former les futurs adultes et citoyens. Bien que tous les personnels soient concernés, les chefs d'établissement, dont le rôle est essentiel dans la réussite de toute rénovation, les enseignants du technique et les enseignants de collège me paraissent devoir bénéficier d'une attention plus particulière.

Quant à la formation continue, elle est d'autant plus une priorité que les recrutements nouveaux ne constituent qu'une très faible part des enseignants au niveau du système éducatif tout entier.

Deuxième priorité : l'école primaire.

Je m'attacherai d'abord à ce que tous les parents qui le souhaitent puissent confier leurs enfants à l'école maternelle dès l'âge de trois ans. Des études très précises ont montré que le taux de redoublement des enfants au cours de leur scolarité élémentaire est inversement proportionnel à la durée de la préscolarisation. Il y a là une corrélation étroite. Je précise que 90 p. 100 des enfants sont scolarisés à l'âge de trois ans.

L'école élémentaire a fait l'objet d'une consultation-réflexion lancée par mon prédécesseur. Je tiendrai compte, bien entendu, des résultats obtenus par les commissions mises en place à ce titre.

Le contenu des enseignements doit être repensé. C'est déjà chose faite pour l'histoire et la géographie. Je prendrai des dispositions pour que, dès la prochaine rentrée scolaire, les instructions concernant les enseignements élémentaires soient réécrites. Elles porteront notamment sur les apprentissages de la langue française : la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire. Je serai demain à Grenoble pour énoncer un certain nombre de priorités concernant l'apprentissage de la lecture. Mais, au-delà de la langue française, les instructions seront également remises à jour en ce qui concerne le calcul, les sciences de la nature, la technologie, l'éducation civique, les éveil artistique et corporel.

Par ailleurs, la revalorisation de la situation matérielle et morale des maîtres de l'école élémentaire, pour laquelle le Gouvernement a déjà beaucoup œuvré, continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière.

Troisième priorité : l'ouverture de l'éducation nationale sur l'économie par la promotion de l'enseignement technique.

La France — on le sait — manque d'ouvriers qualifiés, de techniciens et d'ingénieurs. Les capacités d'accueil de notre enseignement technique et professionnel — certains des rapporteurs l'ont rappelé — sont encore insuffisantes ; cet enseignement ne forme pas toujours aux métiers de l'avenir.

A la base de ces déficiences, il y a, dans notre pays, un mépris injustifié de la culture technique. D'où l'importance, dans la rénovation des collèges, de l'introduction d'un enseignement de technologie, vraisemblablement de trois heures hebdomadaires pour tous. C'est seulement en réhabilitant la culture technique, en l'intégrant dans la culture générale, qu'on changera la perception que les jeunes et les parents ont encore trop souvent de l'enseignement technique et professionnel, qui doit être par lui-même une voie de réussite.

Afin de rapprocher les filières de formation des filières de production, compte tenu de l'évolution des technologies et de la division internationale du travail, j'ai demandé aux recteurs d'organiser dans chaque académie, à l'échelon des villes ou des bassins d'emploi, une large consultation associant l'éducation nationale et les partenaires de la vie économique. M. Bioch, président de l'institut national polytechnique de Grenoble, assurera le suivi et la coordination de cette opération. De cette façon, nous entendons recomposer la carte des formations techniques et professionnelles, en regroupant les C.A.P. et les B.E.P. dans des familles de métiers qui permettront aux jeunes ainsi formés d'assurer mieux leurs reconversions professionnelles ultérieures.

Dans le même temps seront multipliées les relations entre l'école et l'entreprise, pour favoriser le développement de toutes les formes d'alternance entre la formation pratique et la formation théorique, pour assurer une meilleure connaissance réciproque du monde de l'entreprise et du monde enseignant, notamment par la voie de jumelages entre établissements scolaires et entreprises.

Mon effort se portera également, avec le concours du secrétaire d'Etat, sur les lycées d'enseignement professionnel, dont il faut revaloriser le rôle. Encore une fois, il faut bâtir l'enseignement technique comme une filière continue de réussite. Dans cet esprit, je veillerai à multiplier les classes passerelles entre les L.E.P. et les lycées techniques, de sorte que le L.E.P. ouvre plus largement à ses élèves la voie de l'enseignement technique long.

Enfin, des dispositions seront prises, notamment dans l'organisation des programmes, pour accueillir un plus grand nombre de jeunes dans les filières scientifiques et techniques des lycées. A partir de là, nous serons en mesure de recruter d'autant plus d'étudiants dans les sections de techniciens supérieurs, dans les I.U.T. et dans les écoles d'ingénieurs.

S'agissant de la formation permanente, le chemin est déjà largement frayé. Il sera encore élargi. Pour servir cette quatrième priorité, le projet de budget comporte la création de 480 emplois gagés sur les ressources de la formation continue, qui s'ajouteront aux quelque 1 200 emplois gagés existants.

Bien entendu, mon action en 1985 ne se limitera pas à ces quatre priorités. Mais, à ce point de mon propos, je souhaite vous montrer comment le projet de budget que je soumetts à votre approbation, tant par les grandes masses qui le composent que par ses mesures les plus significatives, est au service de la priorité reconnue à l'éducation nationale.

Ainsi que l'ont rappelé MM. les rapporteurs, le budget de l'éducation nationale constitue, et de loin, le premier budget de l'Etat.

Je distinguerai les moyens en personnels des mesures nouvelles en crédits.

Alors que le projet de loi de finances pour 1985 se traduit par 5 454 suppressions d'emplois, le budget de l'éducation nationale dégage, quant à lui, un solde net de 2 355 créations d'emplois budgétaires. Ce chiffre est largement justifié par l'évolution du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée. En

effet, la diminution des effectifs dans le premier degré est plus que compensée par leur augmentation dans le second degré. Ainsi, les effectifs accueillis à la présente rentrée scolaire sont supérieurs à ceux qui l'ont été à la rentrée de 1983. Cette tendance se poursuivra. Permettez-moi de m'en réjouir. Parmi les actions engagées depuis 1981, celle qui concerne la politique d'accueil des élèves et des étudiants était en effet la plus urgente en raison du retard de la France en matière de scolarisation des jeunes de plus de quinze ans, par rapport à tous les grands pays avancés.

La création d'emplois budgétaires supplémentaires est donc tout à fait justifiée. Grâce aux redistributions internes, ce sont en fait 3 130 emplois supplémentaires d'enseignants qui renforceront le système éducatif. Si l'on ajoute les emplois gagés sur d'autres ressources, les moyens supplémentaires sont de 4 719. Le chiffre comparable était de 4 590 en 1984. Non seulement l'effort ne se relâche pas, mais il s'accroît.

Je précise que ce nombre d'emplois ou d'équivalents-emplois pour 1985 est conforme aux orientations du 9^e Plan, qui prévoit que 16 000 emplois seront affectés à l'éducation nationale au cours des quatre dernières années du Plan.

Ces moyens supplémentaires permettront la mise en œuvre des orientations que j'ai annoncées : pour la poursuite de la rénovation des collèges, 640 emplois ; pour la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur, 410 emplois ; pour le développement de la formation continue des adultes au sein des établissements de l'éducation nationale, 480 emplois gagés ; pour le maintien ou le retour dans le système éducatif des jeunes insuffisamment formés, 770 emplois gagés.

En ce qui concerne les mesures nouvelles en crédits, trois actions méritent d'être particulièrement soulignées.

D'abord, le développement des technologies nouvelles et de l'informatique, pour lequel 335 millions de francs ont été dégagés. A ce titre sont prévus la rénovation de l'enseignement technologique de base dans les collèges, la mise en œuvre de la filière électronique, le développement de l'informatique pédagogique et des techniques audiovisuelles et l'achèvement du plan machine-outil.

Ensuite, l'amélioration de la situation de certaines catégories de personnels : 375 millions de francs sont inscrits pour la revalorisation de la carrière des instituteurs, 40 millions pour la résorption de l'auxiliaariat et près de 35 millions pour les personnels de l'enseignement supérieur.

Enfin, la mise en œuvre d'actions pour le maintien ou le retour de 60 000 jeunes dans le système éducatif. Ces actions, qui se situent dans le cadre des initiatives arrêtées par le Gouvernement lors du conseil des ministres du 26 septembre 1984, bénéficient d'une dotation de 500 millions de francs. Elles prendront leur plein effet en 1985.

Je ne voudrais pas terminer cet examen des moyens budgétaires sans évoquer les quelques difficultés qu'il fait apparaître et qui n'ont d'ailleurs pas échappé à la vigilance des rapporteurs.

Dans les domaines de l'équipement et du fonctionnement, les crédits qui ne sont pas décentralisables font l'objet d'une réfaction, respectivement de 10 p. 100 et de 2 p. 100. Toutefois, la diminution de ces crédits n'est pas une mesure spécifique à mon département ministériel puisqu'elle résulte des contraintes générales qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances elle-même.

Il en va de même des dépenses d'intervention regroupées au titre IV du budget, qui sont simplement maintenues en francs courants et ne permettent donc pas d'actions ambitieuses dans les domaines concernés, notamment celui des bourses du second degré.

Cependant, dans une situation où les choix budgétaires ont été délicats à opérer, j'ai conscience de disposer de moyens importants que je m'efforcerai d'utiliser au mieux.

J'en viens maintenant à l'essentiel, c'est-à-dire aux actions pour 1985. J'en distinguerai cinq.

Premièrement, la rénovation des collèges.

Il s'agit d'une priorité inscrite dans le 9^e Plan. S'y engager était une nécessité car le collège fondé sur les filières cloisonnées, d'une part, et le collège unique, d'autre part, ont rencontré bien des écueils. C'est ce qu'a décidé mon prédécesseur, dont

je fais mienne les objectifs généraux. A la rentrée de 1984, 10 p. 100 des collèges sont engagés dans ce processus de rénovation qui est caractérisé, je le rappelle, par l'introduction d'une pédagogie différenciée, notamment sous la forme de groupes de niveau pour les matières principales : français, mathématiques, langues vivantes.

S'engager dans ce processus était une bonne chose. Il faut maintenant tout mettre en œuvre pour sa réussite. J'annoncerai très prochainement les mesures précises que j'entends prendre à cet effet. Je peux d'ores et déjà vous dire la conviction qui est la mienne : le processus de rénovation des collèges ne conduira vers le collège de la réussite que si deux conditions sont réunies.

D'abord, il faut réadapter et rénover le contenu des enseignements. C'est un objectif qui concerne tous les niveaux d'enseignement. J'en ai déjà parlé à propos de l'école et j'y reviendrai tout à l'heure.

La seconde condition est à mon sens la plus importante. La rénovation des collèges ne sera une réussite que si elle s'accompagne d'un plan de formation pour les enseignants exerçant en collège. Dans mon esprit, il ne s'agit pas d'une formation légère ni d'une simple sensibilisation aux objectifs de la rénovation des collèges, mais d'une action rigoureuse fondée sur une formation aussi bien disciplinaire que didactique et organisée dans le cadre d'un plan pluriannuel avec des objectifs précis. Pour l'année scolaire 1985-1986, 10 000 enseignants de collège doivent pouvoir bénéficier de ce plan. Cette ambition forte, qui doit être comprise à la fois comme une chance et comme une exigence par les enseignants, est la meilleure garantie d'un enseignement de qualité dans le collège de la réussite.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je viens donc de demander aux recteurs d'établir, sur la base des dossiers qui leur ont été adressés, la liste des établissements dont le projet de rénovation est de qualité, afin d'engager, à la rentrée de 1985, la deuxième tranche du processus, qui devrait concerner 15 p. 100 des collèges.

Deuxième action : l'enseignement supérieur et la recherche.

Les problèmes de l'école et le débat intense qui a tenu le devant de la scène au cours des dernières semaines ont pu donner l'impression que l'enseignement supérieur et la recherche passaient au second plan de mes préoccupations. Il n'en est rien, je l'affirme avec la plus grande netteté.

Dans ce domaine, quatre principes guident mon action et celle de M. le secrétaire d'Etat.

L'exigence de qualité, en premier lieu. Certes, l'enseignement supérieur doit former le plus grand nombre d'étudiants afin que nous puissions rattraper le retard que nous avons pris en ce domaine par rapport à une dizaine de pays industrialisés. Mais cette ouverture au plus grand nombre ne signifie pas la promotion d'un égalitarisme de façade qui, si nous n'y prenons garde, conduirait inmanquablement à un nivellement par le bas. Je tiens toutefois à préciser que, dans la notion d'élitisme républicain, l'adjectif, à mes yeux, compte autant et même plus que le substantif. Il s'agit de donner à tous les jeunes, quel que soit leur milieu social d'origine, les moyens de la réussite, les moyens d'accéder au plus haut niveau du savoir.

Deuxième principe : la nécessité de s'adapter au monde moderne. La véritable vocation des universités comme des écoles — et j'avais insisté sur ce point devant les présidents d'université — est d'être un trait d'union entre le savoir, la jeunesse et le monde de l'économie et de l'industrie. C'est le sens qu'il faut donner à la notion de professionnalisation. C'est ainsi que nous bâtirons le solide trépied de la modernisation de notre pays.

Troisième principe : l'amélioration du cadre de vie de la communauté qui peuple les établissements. C'est une nécessité qui n'a pas échappé à MM. les rapporteurs. Je crois nécessaire de souligner la nécessité d'une utilisation plus intense, plus rationnelle, des infrastructures et des équipements. Nous le devons à nos concitoyens, qui consentent, pour leur financement, un effort important.

Enfin, quatrième principe, les établissements d'enseignement supérieur doivent être des exemples de démocratie, la démocratie et l'efficacité devant aller de pair. Cela concerne d'abord

leurs structures et leur mode de gestion. Mais plus de démocratie signifie aussi utiliser au mieux les avantages de l'autonomie des universités pour définir la politique de formation et de recherche.

J'attache une grande importance à la mise en œuvre de la réforme des premiers cycles qui a pour objet de mettre en place une période d'orientation pour les étudiants, sans préjudice pour le contenu disciplinaire des enseignements dispensés, bien évidemment ; de développer l'enseignement des langues et l'initiation aux nouvelles technologies ; de créer un nouveau diplôme, le D.E.U.S.T., afin que certaines disciplines nouvelles, orientées vers les techniques les plus diverses, puissent être prises en compte dans la formation de base des étudiants.

Quant à la recherche, vous savez que le Gouvernement l'a placée parmi ses priorités. La recherche universitaire, qui me tient autant à cœur que la recherche technologique, sera bien présente au cœur du dispositif. Elle dispose d'un budget important, puisque les autorisations de programme s'élèvent à 1 085 millions de francs pour 1985.

Mais, surtout, l'année 1985 sera marquée par de nouvelles procédures de dialogue que les universités et le ministère ont engagées tout au long de l'année dernière. L'un des objectifs a été de structurer la recherche universitaire. Nous avons ainsi fait émerger neuf cents formations sur les trois mille existantes. Elles regroupent près de six mille enseignants-chercheurs qui bénéficient d'allocations financières privilégiées de la part des universités. Je souhaite que ce mouvement de réorganisation de la recherche se poursuive et s'amplifie.

Troisième action : la redéfinition des emplois et des carrières.

Nous voulons un enseignement supérieur de qualité. Il est donc légitime que nous donnions à ceux qui développent les connaissances et dispensent le savoir, un statut qui soit respecté et des déroulements de carrière équitables. Les mesures intéressant la situation des personnels de l'enseignement supérieur contenues dans ce projet de budget, comme celles prévues par les lois de finances pour 1983 et 1984 visent à régler le contentieux qui s'était accumulé et avait été entretenu depuis une dizaine d'années vis-à-vis des enseignants. Cent cinquante emplois de professeur, trois cents emplois de maître de conférences sont créés. Huit cent cinquante emplois d'assistant sont transformés en emplois de maître de conférence et cinq cents emplois de maître de conférence en emplois de professeur.

Il s'agit d'une régularisation et non d'une promotion comme on le dit parfois. Je veillerai à ce que les procédures de nomination soient claires et justes et que la mise en œuvre du nouveau statut des enseignants-chercheurs, qui met un terme à une situation caractérisée par l'enchevêtrement de nombreux corps et grilles de rémunération, se déroule correctement.

Après la rénovation des collèges, la réforme de l'enseignement supérieur, j'évoquerai la réforme des contenus d'enseignement.

Elle a été entreprise par mon prédécesseur et doit aboutir à de nouveaux textes applicables dès la rentrée 1985 pour l'école élémentaire et à la rentrée 1986 pour les collèges. Les maîtres doivent mieux connaître l'objectif de ce qu'il faut enseigner à tous les élèves tandis que ces derniers et leurs parents doivent mieux savoir ce que l'on attend d'eux.

Les inspections générales, les directions pédagogiques de mon ministère et les commissions de réflexion mises en place pour la plupart des disciplines ont reçu des directives précises sur les fonctions respectives de chacun, sur les tâches à accomplir et le calendrier à respecter.

Outre les directives qui seront données dans les jours qui viennent sur les principes fondamentaux qui doivent présider à la réforme des programmes de l'école élémentaire, et dont j'ai déjà parlé, sera précisé, d'ici à la fin du mois, le niveau des exigences requises à la fin du C.M. 2, en troisième et en terminale. Les objectifs et les contenus seront clairement définis par des textes concis.

Ces objectifs doivent répondre à deux priorités, du cours préparatoire au baccalauréat : maîtrise de l'expression écrite et orale, développement d'une culture scientifique et technique. Dans les deux cas, il s'agit de la formation de base nécessaire à tout homme éclairé, à tout citoyen averti et responsable, mais également à tous ceux qui doivent exercer une profession adaptée au monde moderne.

La quatrième action concerne l'éducation physique et sportive et les rythmes scolaires.

Pour l'éducation physique et sportive, je compte poursuivre une politique dynamique et ambitieuse, particulièrement nécessaire dans un pays de tradition catholique, insuffisamment soucieux de la valorisation du corps. Reconnue maintenant comme discipline à part entière, l'éducation physique et sportive doit jouer un rôle important dans la lutte pour la réussite scolaire, notamment par le développement des comportements moteurs et par sa contribution à l'équilibre personnel.

Par ailleurs, j'attache une grande importance à l'ensemble éducation physique-sport scolaire et universitaire. C'est à l'école que les jeunes doivent apprendre à aimer le sport. La pratique sportive à l'école offre des centres d'intérêt originaux, propres à réconcilier avec les autres enseignements des jeunes rencontrant des difficultés : en adhérant aux associations sportives scolaires, les élèves se préparent aux responsabilités individuelles et collectives.

Le développement du sport à l'école prépare également les jeunes à une pratique hors de l'école dans les associations et les clubs. A ce sujet, je travaille, vous le savez, avec M. Calmat à un aménagement du temps scolaire à l'école primaire, favorisant la pratique sportive hors de l'école. Il ne s'agit pas de bouleverser les équilibres actuels ni de modifier le temps de service des instituteurs ou le temps de présence des élèves. Nous prévoyons seulement, dans les villes où les installations sportives seront suffisantes, en quantité et en qualité, une organisation des horaires et des activités telle que la liaison avec le monde socio-culturel, en particulier sportif, se noue de la meilleure manière possible.

Les aménagements du temps ne pourront se faire que dans les communes où toutes les conditions sont réunies. Ils résulteront de projets établis avec les différents acteurs de la vie locale, s'intégrant dans le projet plus global de l'école et qui seront soumis aux inspecteurs d'académie, pour décision.

En dernier lieu, je traiterai brièvement, mesdames, messieurs les députés, des rapports entre l'Etat, les collectivités locales et les établissements d'enseignement privés.

Votre assemblée a eu l'occasion d'examiner les dispositions de la loi complémentaire de décentralisation que j'ai présentée avec mon collègue Pierre Joxe.

Ainsi que je l'ai déclaré publiquement le 29 août dernier, des dispositions figurent, à ce sujet, dans le projet de loi de finances, à son article 88 très précisément.

Je rappelle que les dispositions mises au point par le Gouvernement visent deux objectifs : affirmer les principes du service public, garant de l'intérêt général ; adapter les rapports entre les établissements d'enseignement privés et les pouvoirs publics aux règles nouvelles nées de la décentralisation.

Si la loi de décentralisation discutée au cours de la présente session s'attache, pour l'essentiel, à prévoir la réalisation de ces deux objectifs, il était nécessaire d'intégrer, à titre complémentaire, à la loi de finances quelques dispositions rendant effective la primauté du service public.

Il est donc prévu que les règles budgétaires qui s'appliquent aux établissements d'enseignement publics sont également applicables aux établissements d'enseignement privés. Cela signifie, en particulier, que les moyens alloués par l'Etat aux établissements privés pour la rémunération des personnels enseignants seront déterminés par référence aux créations d'emplois dans les établissements d'enseignement publics et que ces moyens auront un caractère limitatif.

De même sont déterminés par la loi de finances le montant des dépenses pédagogiques et le forfait d'externat des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association.

Enfin l'Etat, pour répondre à son devoir constitutionnel, pourra créer, là où il n'en existe pas, des établissements d'enseignement publics, qu'il transférera ensuite aux collectivités locales concernées.

J'ajoute que l'ensemble des moyens prévus pour les établissements privés sous contrat sont conformes à la législation actuellement en vigueur et prennent en compte le souci de mettre à égalité les établissements privés sous contrat et les établissements publics.

A cet effet, cinq mesures sont prévues dans le projet de loi de finances pour 1985 : ouverture de 275 nouveaux contrats ; alignement de la situation des personnels des établissements

privés sous contrat sur celle des personnels de l'enseignement public ; application aux maîtres contractuels ou agréés concernés du plan d'amélioration de la carrière des instituteurs du public, cette seule mesure devant coûter à l'Etat 50,5 millions de francs ; majoration des crédits du forfait d'externat au titre de l'actualisation des dépenses de personnels comprises dans le forfait et au titre des effectifs nouveaux accueillis aux rentrées 1983 et 1984 pour un coût de 222,5 millions de francs ; actualisation de la rémunération des personnels enseignants sous contrat pour un coût de 1 169 millions de francs.

Le total des crédits ouverts en 1985 sur les chapitres spécifiques concernant les établissements d'enseignement privés s'élève à 19,12 milliards de francs, soit une progression, à structure constante, de 8,11 p. 100 par rapport à 1984.

L'écart entre les pourcentages de progression des dotations des enseignements public et privé — respectivement 6,7 p. 100 et 8,11 p. 100 — s'explique essentiellement par les modalités différentes utilisées pour actualiser les dépenses de personnel. Vous savez en effet que les réajustements opérés sur le budget des charges communes permettent d'abonder, en cours d'année, les dotations correspondant aux emplois budgétaires de l'enseignement public.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes de l'action que j'envisage de mener en 1985, et les moyens budgétaires rassemblés pour la servir. J'ai rappelé, auparavant, dans le cadre de quelles priorités s'inscrivait cette action, au-delà de 1986. Je voudrais, pour conclure, en dégager la philosophie.

L'école mérite notre sollicitude. La faveur budgétaire que le Gouvernement vous propose de lui accorder n'est pas de circonstance. Elle ne répond pas seulement aux exigences actuelles de la révolution scientifique et technique et de la compétition économique internationale. Elle s'impose de ce simple constat : l'école est une institution fondatrice de la République. Cela ne doit pas s'entendre seulement en un sens chronologique. La dette de la République envers l'école est constante ; elle ne s'épuisera pas tant que la République vivra.

En effet, la République a besoin, pour vivre, de citoyens libres et responsables. La mission de l'école est de former des hommes, c'est-à-dire, en France, disait Jean Jaurès, des citoyens, non seulement par l'éducation civique, qui est pourtant nécessaire et que je me propose d'ailleurs de remettre à l'ordre du jour dans nos établissements scolaires, après qu'elle en a pratiquement disparu depuis la réforme de 1975 et 1977, mais aussi, plus largement, par les connaissances générales qu'elle transmet, par le savoir et la culture qu'elle apporte aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés, quelle que soit leur origine sociale ou ethnique. S'il est vrai qu'il n'y a pas de citoyen libre et responsable sans une instruction aussi avancée que le permettent à chacun ses capacités personnelles, il est tout aussi indéniable qu'il n'y a pas de République forte et vivante sans citoyens éclairés par les lumières qu'entretient et diffuse l'école.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'opposer l'instruction et l'éducation. L'une est la base de l'autre car, dans la tradition républicaine, il faut d'abord comprendre. J'ai bien entendu M. Derosier évoquer la nécessité d'apprendre à apprendre. Mais il ne me paraît pas convenable d'opposer cette nécessité d'apprendre à apprendre à la nécessité d'apprendre, car, pour apprendre à apprendre, encore faut-il apprendre quelque chose, et la meilleure manière d'apprendre à apprendre, c'est déjà d'apprendre. (Sourires.)

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien ! Nous sommes d'accord.

M. le ministre de l'éducation nationale. Bref, je pense qu'au-delà des faux débats, qui visent à opposer la transmission des connaissances et la pédagogie, il est important aujourd'hui de dégager des synthèses positives.

Voilà pourquoi je suis tant attaché, mesdames, messieurs les députés, à donner à l'école les moyens de remplir son rôle dans la nation, je veux dire les moyens spirituels et moraux autant que matériels dont elle a besoin.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. La qualité de notre enseignement, sa capacité à assurer « la sélection des meilleurs par la promotion de tous », selon la belle formule de Paul Langevin, sont des éléments indispensables à la vie de nos institutions républicaines, tout autant qu'elles servent à renforcer notre potentiel technologique et économique.

Certains d'entre vous croiront peut-être trouver dans ces propos une tonalité ancienne, voire conservatrice. Eh bien, je ne vous le cacherais pas, je suis le conservateur des valeurs de l'école, des valeurs qui ont fait la force de l'école publique : le goût de la connaissance, la curiosité intellectuelle, l'effort et le travail pour apprendre, pour former son jugement et pour cultiver l'esprit critique.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si je suis, de cette façon, un conservateur, je le suis des valeurs du progrès et de la démocratie. En effet, il n'y a pas de société civilisée ni de démocratie concevable sans l'institution scolaire. Une société sans école ou qui s'accommoderait de moins d'école serait une régression. En restaurant les valeurs de l'école, on ne revient pas en arrière. Ces valeurs doivent au contraire prendre en compte les nouvelles données sociales et le mouvement des sciences et des techniques.

J'ai le sentiment, mesdames, messieurs les députés, de préparer ainsi au mieux la formation de nos concitoyens du XXI^e siècle et de présenter à votre approbation une politique de l'éducation réellement moderne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Nous sommes censés être ici pour examiner, commenter, voire améliorer le budget de l'éducation nationale. C'est une tâche décevante, car votre budget, monsieur le ministre, se borne pratiquement à reconduire les mesures existantes en rognant sur leurs coûts. Sa seule nouveauté, marquante il est vrai, est que, pour la première fois depuis la nuit des temps, 800 postes d'instituteur vont être supprimés. Moins visible, mais peut-être non moins significative, est la suppression de près de 100 emplois dans les organismes de recherche et d'appui pédagogique : I. N. R. P., C. E. R. Q., C. N. D. P.

Vos thuriféraires souligneront certes l'arrivée de 2 300 nouveaux professeurs dans le second degré, prévue dans ce projet. Mais cela est du même ordre de grandeur qu'en 1984 et les statistiques montrent que la rentrée de cette année a vu l'arrivée de 51 000 élèves de plus dans les collèges et les lycées publics, enseignement professionnel non compris. Il en ira probablement de même l'an prochain.

Le budget que vous nous présentez va donc accroître la dégradation des conditions d'enseignement que l'on relève actuellement. La rentrée 1985 sera une nouvelle rentrée de régression. Toutes les associations de parents d'élèves, tous les syndicats d'enseignants, de droite ou de gauche, sont d'accord à ce sujet. Jacques Pommateau lui-même, grand maître de vos amis de la F. E. N., a pu dire qu'on aura créé, en deux années, moins d'emplois qu'il n'en eut fallu en une seule.

Le résultat est que le temps d'enseignement dû aux élèves diminue. La société des agrégés a noté la suppression de plus de cinq mille heures d'enseignement en éducation musicale et arts plastiques, ainsi qu'une diminution d'au moins 10 p. 100 des horaires d'éducation manuelle et technique dans la région parisienne. On ne compte plus les refus d'étendre les enseignements de biologie - géologie en seconde, d'ouvrir des options de sciences physiques et naturelles en terminales A et B, des options de langues anciennes et vivantes en quatrième et seconde, des options de sciences économiques et sociales en premières A et S ; tout cela malgré des demandes exprimées par les lycéens et les parents.

On signale aussi que les heures de soutien en seconde disparaissent petit à petit. Quant aux effectifs des classes, ils augmentent chaque année. Vos propres statistiques montrent en effet que le nombre moyen d'élèves par division dans les lycées s'est accru de plus de 6 p. 100 entre 1978 et aujourd'hui. Un syndicat de professeurs a recensé, dans un échantillon de 144 collèges répartis sur l'ensemble du territoire national, des classes fort nombreuses, comprenant entre vingt-six et trente élèves.

M. Jean Proveux. Cela rappelle 1975 !

M. René Haby. Je rappelle que la norme de vingt-quatre élèves par classe avait été fixée dans les textes de 1975 et 1977...

M. Jean Proveux. Cela n'a jamais été respecté !

M. René Haby. ... et qu'une heure supplémentaire d'enseignement était accordée par élève dépassant ce chiffre.

M. Didier Chouat. Lorsque les horaires le permettaient !

M. Antoine Gissingier. Vous, vous ne faites rien !

M. le président. Monsieur Gissingier, n'interrompez pas M. Haby, je vous en prie. (Sourires.)

M. Antoine Gissingier. Ce sont eux qui l'interrompent !

M. René Haby. Or la circulaire de rentrée 1984 a purement et simplement annulé cette disposition. Aussi le même syndicat peut-il indiquer que, dans 65 p. 100 des collèges de l'échantillon, la division des classes en groupes pour les travaux pratiques en sciences physiques et naturelles ne peut plus avoir lieu à cause du manque d'heures professorales disponibles.

Ajoutons encore que certaines classes limitent désormais à cinquante, voire à quarante-cinq minutes, des « heures » de cours, en principe de cinquante-cinq minutes. L'administration s'est d'ailleurs employée à masquer, et, en même temps, à faciliter ces libertés prises par rapport aux temps d'enseignement obligatoires. Elle « globalise » en effet désormais les dotations attribuées aux établissements, à charge pour ceux-ci d'attribuer pratiquement ce que bon leur semble à telle ou telle discipline, même si cela se situe parfois très en retrait des horaires réglementaires, y compris en français et en mathématiques. On va jusqu'à couvrir pompeusement ces décisions locales du terme de « projet éducatif ».

Les présidents de dix-huit associations de spécialistes ont écrit le 9 mai dernier au chef de l'Etat pour dénoncer la diminution croissante des horaires d'enseignement dans chacune de leurs disciplines respectives. Ce n'est pas le budget de 1985 qui leur apportera les moyens d'y remédier.

Face à cette dégradation continue et inquiétante, je m'interroge sur la relation entre le discours et l'action socialistes.

La création de zones d'éducation prioritaire avait été saluée, voici trois ans, comme l'exemple même d'une volonté de faire plus pour ceux qui ont moins. Or je ne peux que constater la faiblesse des moyens mis à la disposition de ces zones. Ceux-ci, en effet, n'atteignent pas 10 p. 100 des personnels enseignants qui y travaillent. Compte tenu de la dégradation générale des conditions réelles de fonctionnement que je viens de dénoncer dans ces zones d'éducation prioritaire, les conditions d'enseignement ne sont pas supérieures à celles qui existaient dans la moyenne des établissements français, il y a sept ou huit ans.

Au début de cette année, le Gouvernement et le chef de l'Etat, lui-même, donnèrent un grand éclat au colloque de Montpellier sur la nécessité d'améliorer l'enseignement de l'histoire.

M. Didier Chouat. Eh oui !

M. René Haby. Dix mois plus tard, le seul résultat est la préparation d'un programme pour les classes primaires, dans la ligne du mouvement lancé en 1975 et concrétisé dès 1979. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Ben voyons !

M. René Haby. Mais apprenez votre histoire !

Mais je ne vois pas au budget pour 1985 les moyens alors promis pour le recyclage des P.E.G.C. et des professeurs de l'enseignement technique, lors de ce congrès. (Protestations sur les mêmes bancs.) Cela vous gêne, n'est-ce pas ?

M. Yves Dollo. C'est le pompier incendiaire !

M. René Haby. Voilà quelques mois encore, le Gouvernement, par la voix de son ministre de l'Éducation, annonça son intention d'amener, dans les dix ans qui viennent, 80 p. 100 de chaque classe d'âge au niveau du baccalauréat ; c'était évidemment indispensable à une idéologie socialiste saisie par la modernisation. Mais personne ne paraît avoir calculé que cela représenterait 250 000 élèves de plus en terminale, 750 000 de plus dans les lycées, c'est-à-dire à peu près 30 000 salles et 50 000 professeurs de plus qu'aujourd'hui. On n'a pour le moment aucun indice de la programmation qui doit y répondre, à moins que l'on n'ait envisagé de faire porter aux régions, sous prétexte de décentralisation, la responsabilité des futures insuffisances dans ce domaine.

Que penser enfin de la volonté affirmée récemment par le Premier ministre de fournir à chaque jeune de moins de vingt et un ans un emploi ou une formation, sauf à prendre ce dernier terme au sens relativement fantaisiste que lui donnent trop souvent les fameux « stages » des seize-dix-huit ans ?

M. Antoine Gissingier. Très bien !

M. René Haby. Je reconnais, monsieur le ministre, que, sur ces aspects quantitatifs, vous êtes resté vous-même assez discret. Peut-être parce que vous savez n'être là que pour seize mois et être doté de moyens qui ne sont pas à la hauteur des besoins, vous vous êtes borné à tirer quelques éclats d'un vieux clairon : promouvoir l'élitisme républicain, donner la priorité à la formation des maîtres, leur redonner la considération à laquelle ils ont droit, faire enseigner les connaissances, restaurer l'instruction civique, mieux apprendre à lire, etc. Je ne fais que vous citer ! En somme, vous avez choisi d'être le Déroulède de la pédagogie. (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Dites-nous ce que vous feriez aujourd'hui !

M. Didier Chouat. On sait ce qu'il a fait !

M. René Haby. C'est certainement roboratif ; cela fait même plaisir à ceux qui prennent vos paroles au premier degré et qui voient avec un étonnement ravi quelqu'un, venu de si loin à gauche, tenir des propos d'un bon sens un peu rassis qu'on croyait jusqu'à présent être l'apanage des conservateurs — vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre ! En ce qui me concerne, je n'ai jamais considéré que la classe était d'abord le lieu de la convivialité avant d'être celui de l'enseignement. Mais pour ceux qui, vraiment, sont anxieux de voir la France ne pas perdre la course internationale à la formation, c'est tout de même un peu léger. Et la présence, dans cinq ans ou dix ans, d'un micro-ordinateur dans chaque collège ou dans chaque lycée ne bouleversera pas le système éducatif. Ce n'est pas Déroulède qui pouvait gagner la bataille de la Marne !

M. Pierre Ortel. Ce n'est pas vous non plus !

M. René Haby. Si vous voulez vraiment entrer dans la mêlée, monsieur le ministre, au-delà d'une nécessité prioritaire d'endiguer la dégradation de l'enseignement que j'ai dénoncée à quantité de problèmes véritablement fondamentaux méritent de solliciter votre intérêt.

Comment rendre plus efficace l'école maternelle pour les enfants de milieu culturellement défavorisé ? Elle n'en a pas jusqu'à ce jour donné la preuve totale.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Mais qu'est-ce que vous feriez ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez terminer M. Haby.

M. Yves Dollo. Il ne dit pas ce qu'il ferait !

M. René Haby. Comment obtenir que l'école élémentaire équipe mentalement les jeunes générations de façon plus solide et plus coordonnée ?

Comment y adapter l'enseignement de la lecture aux élèves à maturation lente et éviter chaque année 100 000 redoublements-échecs ? Des propositions ont été faites dans ce sens. Elles ont été rejetées il y a dix ans.

M. Jean Proveux. Par vos amis !

M. René Haby. Que faire de ceux qui, à douze ans, ne maîtrisent toujours pas les mécanismes et les connaissances primaires et que, jusqu'à maintenant, contrairement à l'esprit de la réforme de 1975, on s'est contenté de faire entrer en sixième, sabotant ainsi le fonctionnement de la filière unique de formation ?

M. Didier Chouat. Vous l'avez dit à M. Beullac ?

M. René Haby. Vous pouvez encore, monsieur le ministre, réfléchir à la possibilité d'associer dans les collèges un enseignement technologique et un enseignement scientifique, mais sans supprimer pour autant le travail manuel, un des rares che-

mins prenant en compte la forme d'esprit particulière de certains jeunes, plus ouverts au concret qu'à l'abstrait, au contact de la matière qu'à celui des mots ; tous ceux en somme dont Bergson disait que l'intelligence remonte des mains vers la tête.

Et si leur allergie aux contraintes scolaires malgré tout s'accroît, mettez-vous en place dès l'âge de quatorze ans ces formations en alternance si longtemps vilipendées et refusées par la gauche ?

Recherchez-vous les moyens d'adapter mieux et plus vite les formations professionnelles scolaires aux besoins du monde du travail et notamment à son évolution rapide et parfois imprévue ?

Ferez-vous de la terminale des lycées une véritable propédeutique des formations supérieures, générales et techniques dans le seul pays du monde qui ignore toute sélection-orientation à l'entrée dans ces formations et accepte, par-là même, des pourcentages ultérieurs d'échecs considérables et coûteux ?

Redonnez-vous une colonne vertébrale à ce premier cycle universitaire, perturbé par la réforme peu claire de votre prédécesseur et pour la mise en œuvre de laquelle manquent encore instructions précises et moyens financiers — c'est votre propre rapporteur qui l'a dit — notamment en ce qui concerne son seul effet positif : la création de filières courtes professionnalisées ?

Voilà bien des interrogations, bien des tâches à remplir. Les décisions à prendre entraîneront plus de coups à encaisser que de lauriers à recevoir.

Mais, par delà les agitations du moment, la nation sent l'importance extraordinaire de l'enjeu ; et les hommes de qualité, malgré leurs emportements, leurs divisions ou leurs erreurs, ne manquent pas pour y réfléchir. Quant au pouvoir, quel qu'il soit, il doit bien admettre que l'éducation n'est pas un terrain de jeu où mener de médiocres « coups » politiques. Nous attendons avec intérêt, monsieur le ministre, la façon dont vous accepterez ces contraintes et assumerez ces considérables responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Piérret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Education nationale : universités, enseignement technique et technologique, article 88 (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignements primaire et secondaire : annexe n° 17. — M. François Mortelette, rapporteur spécial ;

Enseignement supérieur : annexe n° 18. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ;

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2366 : enseignements primaire et secondaire. — tome V : M. Bernard Derosier ; enseignement supérieur. — tome VI : M. Jean-Claude Cassaing ; enseignement technique. — tome VII : M. Jean-Paul Fuchs ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : enseignement technique. — tome VII : M. Georges Colin.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

